1 - PARTICIPANTS

La Liste des participants est jointe en Annexe au présent compte rendu.

Au total, 29 des 72 sièges de la CLE étaient formellement représentés à la réunion, répartis comme suit :

- collège des élus : 9 sièges représentés sur 36;
- collège des usagers : 10 sièges représentés sur 18 ;
- collège des services : 10 sièges représentés sur 18 .

Outre l'équipe d'animation / coordination du SAGE, 16 personnes non membres de la CLE ont assisté aux débats.

2 - OBJET DE LA REUNION

L'ordre du jour est le suivant :

- Rappels méthodologiques
- Construction du Scénario tendanciel

La séance est ouverte à 09 h 30.

3 - COMPTE-RENDU

3.1 - LES MOTS DU PRESIDENT

En introduction, le Président Jean-Claude DUZER remercie les membres de la CLE qui se sont mobilisés pour la présente réunion, et insiste sur le fait que le SAGE est une construction collective, qui nécessite la participation active de tous. Le projet de SAGE n'est pas écrit d'avance, il se construira à l'aide des éléments qui seront apportés en séance, et soumis à la discussion de façon à trouver la meilleure façon de concilier les intérêts de chacun.

Au moment de clore les débats, Jean-Claude DUZER demande aux membres de la CLE de profiter des semaines à venir pour s'approprier les éléments présentés en séance (cf. ci-dessous), et pouvoir ainsi participer efficacement à l'analyse du scénario tendanciel, puis à la proposition de scénarios alternatifs. **Au final, le SAGE ne pourra que refléter la qualité des contributions de chacun**.

3.2 - RAPPELS METHODOLOGIQUES

Suite à l'achèvement des étapes d'Etat des Lieux et de Diagnostic, caractérisant une situation « actuelle » sur le territoire du SAGE, l'étape des « tendances et scénarios » vise à prendre en considération une situation future, et à en examiner les incidences vis-à-vis de la gestion des ressource et des enjeux identifiés sur le territoire du SAGE.
Il s'agit :

- dans un premier temps, de construire, puis d'analyser un « scénario tendanciel », défini comme une simple prolongation des évolutions constatées sur la période récente, sans introduction de politique volontariste dans le domaine de l'eau.
- dans un second temps, au vu des résultats de l'analyse du scénario tendanciel, de construire et d'analyser un ou plusieurs scénarios alternatifs, permettant de corriger les incidences

défavorables. C**es scénarios alternatifs** sont définis selon les orientations prises par le SAGE ; ils devront correspondrent à des mises en lumière d'enjeux et d'objectifs contrastés, tout en restant **crédibles** et **suffisamment contrastés** pour couvrir les diverses options possibles du développement territorial.

La séance de ce jour est consacrée à la construction du scénario tendanciel, organisée en 3 parties :

- présentation des « tendances lourdes », correspondant à des mouvements inscrits dans la durée, et dont les « moteurs » dépassent le cadre territorial et temporel du futur SAGE ; seront envisagées à ce titre les perspectives démographiques, climatiques et énergétiques
- présentation des « programmes structurants », correspondant à des programmes dépassant le cadre territorial du futur SAGE, mais s'imposant à ce dernier ; on examinera ici le projet de SDAGE Adour-Garonne, et le programme de mesures (PDM) qui lui est associé, présentés par M. Chardenas (AEAG),
- présentation des perspectives de développement économique pour les principales filières en relation étroite avec les enjeux de qualité et de gestion de l'eau sur le territoire du SAGE ; une série d'exposés présentés par les représentants de ces filières ou programmes (urbanisme, gestion quantitative de l'eau, agriculture, exploitation de granulats, augmentation du stockage de gaz).

Ces exposés doivent permettre aux membres de la CLE de s'informer des évolutions prévisibles des différentes sources de pressions sur la ressource en eau.

3.3 - LES « TENDANCES LOURDES »

Résumé succinct de l'exposé :
La population sur le territoire du SAGE devrait augmenter d'environ 20 000 habitants sur la période 2007-2015 ; cette augmentation concernera pour l'essentiel l'aval du territoire, relevant des départements des Pyrénées-Atlantiques et plus encore des Landes. Cette augmentation démographique aura des répercussions en termes de besoins en eau potable (surtout à partir de nappes souterraines profondes), de rejets vers les eaux superficielles, de besoins en énergie, en matériaux et en politiques de gestion de l'espace.

Les perspectives liées au changement climatique conduisent à prendre en compte, à l'échelle du bassin Adour-Garonne une hausse des températures estimée à 1°C à l'horizon 2020, et 2°C à l'horizon 2050. Cette modification du régime thermique s'accompagnera de répercussions sur la pluviométrie et le régime des eaux ; il faut ainsi prendre en considération une perspective de réduction des débits des cours d'eau, et en particulier une aggravation des étiages (plus précoces, plus sévères, et plus longs).

Les politiques nationales en matière énergétique conduisent à promouvoir le développement de l'hydro-électricité, ainsi que le recours aux agro-carburants.
Le bassin Adour-Garonne, et plus particulièrement le bassin de l'Adour présentent un certain potentiel de développement de la production hydro-électrique ; la majeure partie de ce potentiel n'est actuellement pas valorisable compte tenu des mesures de protection en vigueur sur le réseau hydrographique (qui devront être révisées d'ici à 2014). L'opérateur EDF confirme ne pas avoir en projet de nouveaux équipements sur le territoire, mais ne peut se prononcer vis-à-vis d'éventuelles initiatives privées. L'animation du SAGE est en attente de données de cadrage se référant précisément à la situation sur le territoire du SAGE.
Le développement des « agro-carburants » est localement soutenu par l'implantation de l'usine de bioéthanol de Lacq. La filière « maïs » de cette usine sera opérationnelle cette année, et peut absorber la production de 50 000 ha de maïs, représentant environ 14 % de la superficie cultivée en maïs sur l'ensemble des départements 32,40, 64 et 65 (y compris en dehors du territoire du SAGE).

Résumé des discussions :
Le développement des agro-carburants n'est peut – être plus aussi certain qu'il l'était il y a 3-4 ans (suite à la publication de diverses interrogations aux niveaux européens ou de l'ADEME) ; pour l'instant cependant, il n'y a pas eu de révision des objectifs nationaux.

La filière des agro-carburants constitue un débouché supplémentaire pour la production de maïs, mais ne révolutionne pas l'orientation de la production sur le territoire du SAGE (des débouchés existent même en dehors de cette filière).
Il convient de préciser qu'une partie des superficies consacrées aux agro-carburants peut également servir à l'alimentation animale (par le biais de sous-produits).
Les filières de production d'agro-carburants n'induisent pas de nouvelles consommations d'eau (les superficies irriguées étant « figées » à l'échelle des 4 départements).

3.4 - LES « PROGRAMMES STRUCTURANTS »

Résumé succinct de l'exposé :
Le projet de SDAGE du bassin Adour Garonne précise, pour la période 2010-2015, les orientations stratégiques de la gestion de l'eau, ainsi que les objectifs d'amélioration des milieux aquatiques. Le SDAGE est accompagné d'un Programme de Mesures (PdM) qui vise à préciser quelles sont les actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs. Les projets de SDAGE et PdM, actuellement soumis à la consultation du public, ont été élaborés en tenant compte des dispositions à prendre pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau, ainsi que d'objectifs ou d'enjeux propres au territoire national, ou à celui du bassin Adour-Garonne (zones humides, prévention du risque d'inondation…).

Dans le cadre de l'application de la Directive Cadre sur l'Eau, des échéances pour l'obtention du Bon Etat des eaux ont été définies de façon pragmatique ; ces échéances pourront cependant évoluer, au vu d'une part des résultats des analyses pratiquées en 2007 et 2008, et d'autre part pour tenir compte des taux d'obtention du Bon Etat dès 2015 souhaité à l'issue du Grenelle de l'Environnement (dans la version actuelle, l'obtention du Bon Etat est visée à l'échéance 2015 pour 1/3 des masses d'eau superficielles, et 20% des masses d'eau souterraines présentes sur le territoire du SAGE)

Les actions inscrites au PdM s'imposent aux SAGE, et devront y être retranscrites ; les SAGE disposent cependant d'une latitude d'action spécifique, pour :
- *préciser et adapter les mesures du PdM en fonction des spécificités locales, et*
- *si cela est jugé utile, se montrer plus exigeants que le SDAGE en termes d'objectifs de qualité à atteindre.*

NB : Les membres de la CLE pourront consulter le tableau répertoriant, pour chacune des masses d'eau du territoire du SAGE, les mesures inscrites au projet de PdM.

Pour la période 2010-2015, la mise en oeuvre du PdM va mobiliser un montant de 459 millions d'euros à l'échelle de la Commission Territoriale Adour (plus large que le territoire du SAGE). LA réalisation de ce programme implique de la part des différents financeurs une révision des politiques de l'eau, ainsi qu'un effort supplémentaire (qui ne sera pas uniquement assumé par l'Agence de l'Eau).

Résumé des discussions :
Quels sont les moyens d'action effectivement prévus pour atteindre les objectifs affichés par le SDAGE et le PDM ? Qu'en est-il des Mesures Agro-Environnementales, dont les territoires d'application se réduisent ?
Réponses :
Les deux voies d'action réglementaire et incitative peuvent être utilisées ; l'intérêt d'un travail partenarial tel qu'il peut se conduire dans le cadre de la CLE est de réduire la part d'action par voie réglementaire, et de développer les mesures de type contractuel (comme les actions de protection des captages). Dans la définition des programmes d'action, il convient de rester réaliste, de cibler des territoires prioritaires pour éviter la dispersion des efforts, de s'assigner des objectifs et des échéances, puis d'évaluer les résultats obtenus.

Le report de certaines échéances de Bon Etat à 2021 ne signifie pas que les programmes d'action correspondants doivent être reportés (l'évaluation des échéances a tenu compte de la nature des facteurs déclassants, et d'un temps de réaction variable selon le type de masse d'eau). La mise en

œuvre du PdM s'appuiera en particulier sur certains des programmes existants, qui ont pu donner de bons résultats (entre autres dans les Landes avec la Convention Agriculture-Environnement).

3.5 - PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET PROGRAMMES LOCAUX

3.5.1 - Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT du Grand Dax et de Tarbes-Ossun-Lourdes)

Résumé succinct des exposés :
Les Schémas de Cohérence Territoriale sont des documents destinés à orienter l'évolution d'un territoire dans la perspective d'un projet d'aménagement et de développement durable ; ils servent de cadre de référence pour différentes politiques publiques sectorielles, dont celles tournées vers l'habitat, les déplacements, l'organisation de l'espace, le développement commercial et l'environnement.
L'intervention devant la CLE des animateurs des SCoT a été souhaitée parce que les périmètres concernés regroupent 50 % de la population présente sur le territoire du SAGE, et que d'autre part le cadre réglementaire prévoit que les documents d'urbanisme devront être compatibles avec les dispositions des SAGE.

Le SCoT du Grand Dax, en cours d'élaboration, associe 20 communes (dont 14 recoupent le territoire du SAGE) ; au fur et à mesure des réflexions, divers enjeux et problématiques rejoignant celles évoquées dans le cadre du SAGE Adour ont émergé, avec en particulier : la volonté de conforter l'activité thermale, la nécessité de conserver certains milieux remarquables (barthes de l'Adour…), les problèmes liés à l'étalement urbain et à l'artificialisation des milieux, la sensibilité de la ressource en eau…
Le SCoT Tarbes-Ossun-Lourdes associe 41 communes, dont 34 sur le territoire du SAGE. Suite à la validation de l'Etat des Lieux, les réflexions en cours pour l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable et du Document d'Orientations Générales[1] intègrent la prise en compte d'enjeux liés à l'eau, au travers notamment de la gestion de l'assainissement, de la préservation de la ressource en eau (aspects quantitatifs et qualitatifs), de la gestion des risques d'inondation et de la nécessité de préserver les zones inondables.

Au delà des diaporamas présentés en séance, les membres de la CLE pourront trouver des informations complémentaires sur les sites internet suivants :
SCoT du Grand DAX :
http://www.grand-dax.fr/fre/outils/base_documentaire/etude_et_rapport_du_grand_dax

SCoT Tarbes Ossun Lourdes : **http://www.legrandtarbes.net/competences/scot.htm**

Résumé des discussions :
En relation avec les problématiques d'assainissement urbain, il est à noter que certains affluents de l'Echez (Souy et Mardaing), naturellement peu alimentés en étiage, voient leur qualité pénalisée par l'importance des rejets urbains qu'ils reçoivent.

3.5.2 - PGE « Adour amont » Rapport de suivi de l'étiage 2007

Résumé succinct de l'exposé :
Le contexte hydroclimatique favorable de l'étiage 2007 se traduit par une amélioration des principaux indicateurs par rapport aux étiages précédents (meilleur respect des débits objectifs et limitation des mesures de restrictions). Malgré cette situation apparemment globalement favorable, la pluviométrie de l'année 2007 a été nettement déficitaire sur le bassin amont de l'Adour, et normale à légèrement déficitaire sur le bassin aval. Le respect des Débits Objectifs d'Etiage n'a pu être garanti en permanence sur l'Adour (aux différents points nodaux, on constate entre 32 et 41 jours de défaillance, et notamment 14 à 19 jours où le débit a été inférieur à 80 % du DOE) ; le premier niveau de mesures

[1] « Etat des Lieux », « Plan d'Aménagement et de Développement Durable » et « Document d'Orientation Générale » : les documents évoqués ici constituent certains de ceux jalonnant la démarche d'élaboration des SCoT.

de restriction des prélèvements (1 jour/4) a été instauré sur le secteur Estirac - Aire pour l'Adour, la nappe d'accompagnement et les canaux de dérivation.
Des problèmes structurels, masqués en partie en 2007, demeurent d'actualité, en particulier sur l'Adour amont (faible capacité de réalimentation) et sur l'Adour moyen (une des causes probables pourrait être la baisse des apports naturels de l'Adour, d'où l'étude en cours sur la reconstitution des débits naturels).

3.5.3 - Prospective agricole à l'horizon 2015

Résumé succinct de l'exposé :
L'activité agricole sur le territoire du SAGE est largement déterminée par des « moteurs » extérieurs à ce dernier : contexte économique mondial, et Politique Agricole Commune. Le contexte mondial s'avère actuellement favorable aux productions céréalières (demandes alimentaires et non alimentaire semblant durablement orientées à la hausse), malgré une hausse sensible du coût des intrants (carburants, fertilisants, produits phytosanitaires), et pénalise au contraire les productions animales. Les hypothèses de réforme de la Politique Agricole Commune prennent plutôt en considération une diminution des aides directes aux productions céréalières, avec une redistribution vers les filières d'élevage et les politiques environnementales.
Dans ces conditions, l'exercice prospectif est délicat ; les revenus des exploitations de grandes cultures pourraient être plus affectés que ceux des autres filières ; on pourrait alors s'attendre à un renforcement de l'intensification des productions céréalières.
L'importance de l'irrigation, qui structure déjà largement les filières agricoles dans le bassin de l'Adour, en est alors renforcée en tant que facteur d'augmentation et de régularisation des rendements, et de diversification des productions (céréales, mais aussi légumes).

Résumé des discussions :
L'augmentation des besoins agricoles dans le monde est confrontée à une réduction sensible des terres cultivables. *[Note post-réunion : ce qui devrait conduire à développer la protection du « patrimoine sols » vis-à-vis du développement de l'urbanisation, mais aussi des risques d'érosion]*

Le Grenelle de l'environnement a inscrit le développement des surfaces consacrées à l'agriculture biologique, et la réduction des quantités de produits phytosanitaires. Comment l'agriculture s'organise t-elle pour répondre à ces orientations ?

Le développement de l'agriculture biologique est pénalisé par le niveau faible de la demande ; la structuration actuelle de la production agricole dans le bassin de l'Adour ne facilite pas non plus son développement en dehors de filières courtes sur des marchés limités. On constate que certains circuits coopératifs en agriculture biologique sont actuellement en difficultés, et que des producteurs impliqués dans l'agriculture biologique cherchent à revenir en arrière. Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer l'éducation des consommateurs, de privilégier les comportements « éco-citoyens ».

Pour les produits phytosanitaires, des expériences sont menées de façon à combiner des désherbages mécaniques et chimiques.

3.5.4 - Révision du PGE

Résumé succinct de l'exposé :
Le Plan de Gestion des étiages (PGE) « Adour amont » a été validé en 1999 ; il concerne un territoire légèrement plus restreint que celui du SAGE. Sa révision est apparue nécessaire, de façon à tenir compte des connaissances accumulées depuis sa mise en œuvre[2], et de l'intégration de nouvelles ressources (réservoir du Gabas, déstockage de Gréziolles).

[2] (prélèvements, relations entre l'Adour et les systèmes de canaux, nappe d'accompagnement, actualisation des bilans besoins-ressources)

La révision du PGE est engagée sur la base d'un déficit évalué à 6 millions de m^3 sur l'Adour, + 1 million de m^3 sur l'Arros ; elle prendra en compte les perspectives de création de nouvelles ressources (projet de l'Ousse et de 3 ouvrages dans le département du Gers), ainsi que les conclusions attendues à l'issue de compléments d'études (fonctionnement de la nappe, reconstitution de débits naturels) ; la gestion de l'eau s'appuiera sur de nouvelles assiettes pour la définition du Plan de Crise et pour la tarification. Le périmètre (assiette) du plan de crise et de la tarification qui a été retenu, respectivement par les Services de l'Etat et de l'Institution Adour, est issu des conclusions de l'étude sur la nappe d'accompagnement. Il est défini par l'isochrone à 90 jours, c'est-à-dire l'enveloppe de la nappe où une goutte d'eau met au maximum 90 jours pour rejoindre la rivière ou inversement.
Cette révision pourrait être finalisée vers la fin de l'année 2008 ; le projet de PGE sera alors soumis à la CLE de façon à être intégré au SAGE.

Résumé des discussions :
Une précision est donnée sur les compléments d'études relatifs à la nappe : il s'agit de procéder à une modélisation (et non à une expérimentation) concernant l'impact de pompages dans les gravières.

3.5.5 - Gravières sur l'Adour

Résumé succinct de l'exposé :
L'exploitation de granulats au long de l'Adour concerne actuellement 12 sites d'extraction, pour un tonnage annuel de 4.5 millions de tonnes (inférieur au tonnage effectivement autorisé, la production de matériaux bruts sur certains des sites autorisés n'ayant que peu de débouchés). Les perspectives d'évolution de la demande « régulière » sont à l'augmentation dans les Landes, mais stables dans les Hautes Pyrénées et le Gers.
Les chantiers exceptionnels (A64, LGV, A10…) ne devraient avoir qu'un impact limité sur les gravières de l'Adour : les matériaux nécessaires à ces chantiers seront pour la plupart approvisionnés à partir des chantiers eux-mêmes (équilibre remblais / déblais), ou de carrières du Centre et de l'Ouest de la France ; de petits sites d'extraction de matériaux bruts pourront cependant être ouverts au long du tracé de ces infrastructures.

Il existe peu d'alternatives crédibles à l'exploitation de granulats alluvionnaires ; le recyclage constitue une voie dont le développement est souhaité par les organismes professionnels, mais qui se heurte actuellement à un défaut d'organisation des filières (en particulier dans les départements ruraux, où le « gisement » est lui-même faible), ainsi qu'à des niveaux de prix encore peu concurrentiels : dans le bassin de l'Adour, les coûts sont de l'ordre de 8 € HT par tonne pour les matériaux neufs, mais de 10 à 12 € HT par tonne pour les matériaux recyclés ; ce n'est que lorsque les sites de d'exploitation de matériaux neufs sont éloignés des sites d'emploi que les matériaux recyclés deviennent concurrentiels[3].

3.5.6 - Stockage de gaz

Résumé succinct de l'exposé :
Un décret du Ministère chargé de l'environnement a autorisé l'extension de la capacité de stockage de gaz sur le site de Lussagnet. Le gaz sera stocké dans l'aquifère éocène, par ailleurs utilisé pour la production d'eau potable, pour le thermalisme et pour l'irrigation.
Il a été considéré que l'augmentation du stockage (et des déstockages) ne devraient pas augmenter significativement la zone géographique déjà influencée ni les variations piézométriques constatées pour la configuration actuelle, et ne concerneront aucun captage supplémentaire à ceux déjà influencés.
L'extension du stockage s'accompagnera de la réactivation du suivi piézométrique effectué par le BRGM ; elle fait d'autant plus ressortir l'importance de la mise en place du SAGE « Eocène », répertorié en tant que SAGE prioritaire par le projet de SDAGE Adour-Garonne.

[3] Cela devient le cas au voisinage de l'agglomération bordelaise.

Résumé des discussions :
Plusieurs des participants font part de leur inquiétude sur les conséquences de cette extension vis-à-vis des autres usages développés sur l'aquifère éocène, et de leur préoccupation quant à l'évolution récente des niveaux de cette nappe (baisse de 20 m en 20 ans dans le département du Gers).

[Note post-réunion : le projet de SDAGE prévoit dans sa mesure A10 que l'émergence du SAGE Eocène devra être réalisée au plus tard en 2015]

3.6 - ORGANISATION POUR LA SUITE

En vue de finaliser la construction du scénario tendanciel, il est demandé aux membres de la CLE de transmettre dans les semaines à venir leurs questions, commentaires, précisions… à l'équipe d'animation du SAGE : a.hetier@cacg.fr, ainsi qu'à la coordination (francois.cuende@cg64.fr).

La synthèse de ces éléments constituera le scénario tendanciel, dont les répercussions vis-à-vis des ressources en eau et des enjeux du SAGE seront analysées lors d'une prochaine réunion (septembre 2008).

Les différents diaporamas présentés en séance seront mis à disposition sur le site internet de l'institution Adour ; il y sera joint le tableau EXCEL répertoriant, pour chacune des masses d'eau du territoire du SAGE, les mesures inscrites au projet de PdM.

3.7 - CLOTURE DES DEBATS

M. DUZER remercie les personnes présentes pour leur participation et la bonne tenue des débats.

La séance est clôturée à 13h00.

Pour validation, le 15/07/2008

Réunion de la CLE du SAGE Adour Amont
Mont-de-Marsan, 8 juillet 2008

N°	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
1	Conseil régional d'Aquitaine	Mme Martine HONTABAT (Conseil régional d'Aquitaine)		M. André DROUIN (Conseil régional d'Aquitaine)	
2	Conseil régional Midi-Pyrénées	M. Pierre FORGUES (Conseil régional Midi-Pyrénées)		M. Claude GAITS (Conseil régional Midi-Pyrénées)	
3	Conseil général des Hautes Pyrénées	M. DUTOUR (Conseil général des Hautes Pyrénées)		M. LALANNE (Conseil général des Hautes Pyrénées)	
4	Conseil général des Hautes Pyrénées	M. BRUNE (Conseil général des Hautes Pyrénées)		M. CASTELLS (Conseil général des Hautes Pyrénées)	excusé
5	Conseil général du Gers	M. Jean-Pierre PUJOL (Conseil général du Gers)		M. Robert PERRUSSAN (Conseil général du Gers)	
6	Conseil général du Gers	M. Francis DAGUZAN (Conseil général du Gers)	excusé	M. Francis DUPOUEY (Conseil général du Gers)	
7	Conseil général des Pyrénées Atlantiques	M. Marc COURET (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)		M. Charles PELANNE (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)	
8	Conseil général des Pyrénées Atlantiques	M. Jean CASTAINGS (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)		M. Michel CHANTRE (Conseil général des Pyrénées Atlantiques)	
9	Conseil général des Landes	M. Robert CABE (Conseil général des Landes)		M. Pierre DUFOURQ (Conseil général des Landes)	
10	Conseil général des Landes	M. Gabriel BELLOCQ (Conseil général des Landes)		M. Yves LAHOUN (Conseil général des Landes)	
11	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Arthur FINZI (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)		~~M. Marcel POUBLAN~~ (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)	Georges POUBLAN
12	Association des maires des Pyrénées-Atlantiques	M. Laurent TEULERE-MAYNAT (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)		M. Alexis RUYER (Association des maires des Pyrénées-Atlantiques)	
13	Association des maires du Gers	M. Jean PAGES (Association des maires du Gers)		M. Alain FAGET (Association des maires du Gers)	
14	Association des maires du Gers	M. Jean-Claude FRANCHETTO (Association des maires du Gers)		M. André DEHEZ (Association des maires du Gers)	excusé
15	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Henri DUBOE (Association des maires des Hautes-Pyrénées)		M. Jean GALIAY (Association des maires des Hautes-Pyrénées)	
16	Association des maires des Hautes-Pyrénées	M. Jean GUILHAS (Association des maires des Hautes-Pyrénées)		M. Gilbert DUCOS (Association des maires des Hautes-Pyrénées)	

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
17	Association des maires des Landes	M. Jean-Paul LASSERRE (Association des maires des Landes)		M. Claude CARRINCAZEAUX (Association des maires des Landes)	
18	Association des maires des Landes	M. Michel DAGUINOS (Association des maires des Landes)		M. Henri DUHON (Association des maires des Landes)	
19	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	M. René GAYRI (Communauté de communes Vic Montaner)		M. Marc BORDIER (Communauté de communes du Val d'Adour)	
20	Structures intercommunales des Hautes-Pyrénées	M. Claude DEGAUCHY (Communauté de communes des Baronnies)		M. Jean-Paul RIGAL (Communauté de communes de Haute Bigorre)	
21	Structures intercommunales du Gers	M. ~~Henri CORMIER~~ (Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers)	Robert NEILLE	M. Alain BEZIAN (Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers)	
22	Structures intercommunales du Gers	M. Jean-Claude EUGENE (Communauté de communes des Monts et Vallée de l'Adour)		M. Jean SAINT CRICQ (Communauté de communes des Monts et Vallée de l'Adour)	
23	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	M. Patrick BARBE (Communauté de communes de Lembeye)		M. René LARROUCAU (Communauté de communes du canton de Garlin)	
24	Structures intercommunales des Pyrénées-Atlantiques	M. Guy BARUS (Communauté de communes du canton d'Arzacq Arraziguet)		M. ~~Alain CORREZ~~ (Communauté de communes des Luy-Gabas-Souye-Lees)	Jean-Louis GUILLOUX
25	Structures intercommunales des Landes	M. Guy DUFAU (Communauté de communes d'Aire sur l'Adour)		M. Alain LABARTHE (Communauté de communes du Pays Tarusate)	
26	Structures intercommunales des Landes	M. Raymond VIALE (Communauté de communes du Grand Dax)		M. Jean-Pierre DALM (Communauté de communes du Cap de Gascogne)	
27	Syndicat de rivière des Pyrénées-Atlantiques	M. Julien LACAZE (SIVOM du canton de Montaner)		M. Gérard COURTADE (SIVOM du canton de Montaner)	
28	Syndicat de rivière du Gers	M. Pascal MALHOMME (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)		M. André BAQUIE (Syndicat de défense contre l'Adour et ses affluents)	
29	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	M. Gérard MENVIELLE (Comité de rivière Haut Adour)		M. Jean-Pierre BASTIANINI (Syndicat mixte du Haut et Moyen Adour, Comité de rivière Haut Adour)	
30	Syndicat de rivière des Hautes-Pyrénées	M. Joseph LATAPIE (Syndicat de défense contre les Eaux de l'Adour)		M. Sylvain DOUSSAU (Syndicat de défense contre les Eaux de l'Adour)	
31	Syndicat de rivière des Landes	M. Bernard LABADIE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)		M. Jean-Pierre LAFFERRERE (Synd. intercommunal de la Vallée du Gabas et du Laudon)	

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
32	Syndicat de rivière des Landes	M. Claude GUIBERT (Syndicat intercommunal du Bassin versant du Bos)		M. Henri DAUGA (Syndicat intercommunal du Bassin versant du Bos)	
33	Institution Adour	M. Jean-Claude DUZER (Institution Adour)		Mme Isabelle CAILLETON (Institution Adour)	
34	Institution Adour	M. Guy DARRIEUX (Institution Adour)	excusé	M. Claude MIQUEU (Institution Adour)	
35	Institution Adour	M. Michel PASTOURET (Institution Adour)		M. Régis SOUBABERE (Institution Adour)	
36	Institution Adour	M. Bernard SUBSOL (Institution Adour)		M. Laurent AUBUCHOU (Institution Adour)	excusé

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
37	Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées	M. Christian PUYO (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)		M. Jean-Jacques VERDOUX (Chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées)	
38	Chambre d'agriculture du Gers	M. Henri-Bernard CARTIER (Chambre d'agriculture du Gers)		M. ~~Bernard MALABIRADE~~ (Chambre d'agriculture du Gers)	Pierre LAJUS
39	Chambre d'agriculture des Landes	M. Jean-Michel ANACLET (Chambre d'agriculture des Landes)		M. Marcel SAINT CRICQ (Chambre d'agriculture des Landes)	
40	Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques	M. Michel MARQUE (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)		M. Guy ESTRADE (Chambre d'agriculture des Pyrénées Atlantiques)	
41	Chambre de commerce et d'industrie	M. Paul BERGAMO (Chambre de commerce et d'industrie d'Auch et du Gers en Gascogne)		M. Patrick ZERBINI (Chambre de commerce et d'industrie de Tarbes et des Hautes Pyrénées)	
42	Chambre de commerce et d'industrie	M. Jean BAROTTIN (Directeur de l'usine de Dax de la Compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est)		Mme Monique DAUDE (Chambre de commerce et d'industrie Pau Béarn, Responsable Sécurité Environnement)	
43	Association de protection de la nature	Monsieur le Président ou son représentant (Collectif Adour Eau Transparente)		Monsieur le Président ou son représentant (UMINATE 32)	
44	Association de protection de la nature	Monsieur le Président ou son représentant (SEPANSO Landes)		Monsieur le Président ou son représentant (UMINATE 65)	
45	Association de protection de la nature	Monsieur le Président ou son représentant (Nature Midi-Pyrénées)		Monsieur le Président ou son représentant (Association Landes Nature)	
46	Association de consommateurs	M. Pierre JOUY (UFC « Que Choisir » Hautes Pyrénées)		Mme la Présidente de l'UDAF des Landes (Union départementale des associations familiales des Landes)	
47	Fédération départementale des Chasseurs	M. Jean-Luc DUFAU (Fédération départementale des chasseurs des Landes)		M. Joel ~~BOUEILH~~ GOULETS (Fédération départementale des chasseurs du Gers)	
48	Fédération de Canoë-Kayak	M. Georges DANTIN (Fédération de Canoë-Kayak)	excusé	M. Manuel FRANCEZ (Fédération de Canoë-Kayak)	
49	Comité départemental du Tourisme	M. le Président (Comité départemental du tourisme et des loisirs du Gers)		M. Gérard CAZALIS (Comité départemental du tourisme Béarn-Pays Basque)	

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
50	Comité départemental du Tourisme	M. Jean-Manuel DELEUZE (Hautes Pyrénées Tourisme Environnement)		M. Jean-Yves MONTUS (Comité départemental du tourisme des Landes)	
51	Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jacques DUCOS (Fédération des Hautes Pyrénées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	excusé	M. Jacques MAYSONNAVE (Fédération des Pyrénées Atlantiques pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	excusé
52	Fédération départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	M. Jean-Jacques NAPOLEON (Fédération des Landes pour la pêche et la protection du milieu aquatique)		M. Claude LANNELONGUE (Fédération du Gers des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique)	excusé
53	Association départementale des irrigants	M. Jean PERE (Président du Syndicat départemental d'irrigation des Hautes-Pyrénées)		M. Francis UCHAN (Groupement des irrigants des riverains de cours d'eau et des propriétaires de lacs des Pyrénées Atlantiques)	
54	Association des carriers	M. Pierre PECOUT (UNICEM Aquitaine)		M. Jacques GUENANTIN (UNICEM Aquitaine)	

INSTITUTION ADOUR

SAGE Adour Amont
Commission locale de l'eau

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
55	Préfecture des Landes	M. le Préfet des Landes			
56	Préfecture des Hautes Pyrénées	M. le Préfet des Hautes-Pyrénées			
57	Préfecture du Gers	M. le Préfet du Gers			
58	Préfecture des Pyrénées Atlantiques	M. le Préfet des Pyrénées-Atlantiques			
59	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Hautes Pyrénées	M. le Directeur (DDAF des Hautes Pyrénées)			
60	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du Gers	M. le Directeur (DDAF du Gers)		M. KASPRZAK Francis DDAF32	
61	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Pyrénées Atlantiques	M. le Directeur (DDAF des Pyrénées Atlantiques)			
62	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Landes	Mme la Directrice (DDAF des Landes)			
63	Agence de l'Eau Adour Garonne	M. Claude CHARDENAS (Agence de l'Eau Adour Garonne)			
64	DRIRE Midi-Pyrénées	M. Jean-Marc LABRUE (DRIRE Midi-Pyrénées)			
65	DRIRE Aquitaine	M. le Directeur (DRIRE Aquitaine)			
66	DIREN Midi Pyrénées	M. le Directeur (DIREN Midi-Pyrénées)			
67	DIREN Aquitaine	M. le Directeur (DIREN Aquitaine)			

	Siège	Titulaire	Signature du titulaire	Suppléant	Signature du suppléant
68	Office national de l'eau et des milieux aquatiques	M. le chef de brigade (ONEMA 40)		M. le chef de brigade (ONEMA 65)	pour le chef du SO.
69	Direction départementale de la jeunesse et des sports des Hautes Pyrénées	M. Bruno BICOCCHI (DDJS des Hautes Pyrénées)		M. Alain MINVIELLE (DDJS des Pyrénées Atlantiques)	
70	Direction départementale de l'équipement des Hautes Pyrénées	M. Pascal HAURINE (DDE des Hautes Pyrénées)	excusé	M. le Directeur (DDE des Landes)	C. Rodriguez excusé
71	Direction départementale des affaires sanitaires et sociales des Pyrénées Atlantiques	M. Michel NOUSSITOU (DDASS des Pyrénées Atlantiques)		M. le Directeur (DDASS du Gers)	
72	EDF	M. André VILLEMUR (EDF Adour et Gaves)		M. Pascal OSSELIN (EDF)	

Personnes non-membres de la CLE du SAGE Adour assistant à la réunion

Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
Communauté d'Agglomération 6 d Dax	LARRALDE Matthieu	
Ch. Agri des Landes	COYUEMER Alain	
Ch. Agri des Landes	Magali DASSÉ	
CA 32	BAQUÉ Thierry	
CG 40	Briançon David	Briançon
Ch. de l'Eau	Ph. REGNACQ	
NATAÏS	Souvieron Jeanne représentant M. EHMANN	
Fédération de pêche du Gers	SOUBIRAN Nicolas	
CG 32	CADORÉ Eric	
AICMA	LAGARDE Guy	
CA 65	FOURCADE Jean	
CA 65	Mabrut Dominique	
Fédé Pêche 65	ABAD Noël	

Structure	Prénom et Nom de la personne	Signature
Institution Adour coordination du SAGE	Fr. Xavier CUENDE	
Institution Adour Maîtrise quantité (PGE)	Stéphane SIMON	
Institution Adour directeur technique	Max Rousset	
CACG animation du SAGE	Antoine METIER	
Conseil général 64	Philippe Boizier	

Programme

- Accueil
- Point méthodologique
- Éléments de construction du Sc. Tendanciel
  - Les tendances lourdes
  - Les programmes structurants
  - Perspectives économiques et programmes locaux

Point méthodologique

- *Où en sommes nous dans la construction du SAGE ?*
- *Quels objectifs et quelle organisation pour la phase 3 ?*

Avancement vers l'élaboration du SAGE

Selon le « guide méthodologique »

- 4 étapes préparatoires
  - État des Lieux : validé en octobre 2007
  - Diagnostic : validé en février 2008
  - Tendances et scénarios
  - *Choix stratégiques*
- Une étape de finalisation : Élaboration des produits du SAGE :
  - Rapport de présentation
  - Plan d'Aménagement et de Gestion Durable
  - Règlement
  - Rapport environnemental

Phase 3 : Tendances et scénarios

- **Les attendus**
  - Scénario tendanciel
    - construction / analyse ⇦⇨ enjeux du SAGE
  - Scénario(s) alternatif(s) : pour corriger les tendances défavorables
    - construction / évaluation économique
- **Le produit** : choix d'une stratégie

Scénario tendanciel : construction

- Les « tendances lourdes » → Animation du SAGE
- Les programmes structurants / les actions qui en découlent →AEAG
- Les perspectives de développement économique et les programmes locaux → représentants des filières concernées
- Analyse (en septembre) :
  Quelles conséquences pour la gestion de l'eau et les enjeux du SAGE ?

Scénario tendanciel : Les tendances lourdes

- Démographie
- Climat
- Énergie

Démographie (nationale)

Source : Insee, modèle OMPHALE, scénario central

(poursuite des tendances 2000-2005 : fécondité, mortalité, migrations)

- Les projections INSEE 2005-2030 prédisent une augmentation démographique, (+ 11 %)
- plus sensible dans le sud et sur le littoral

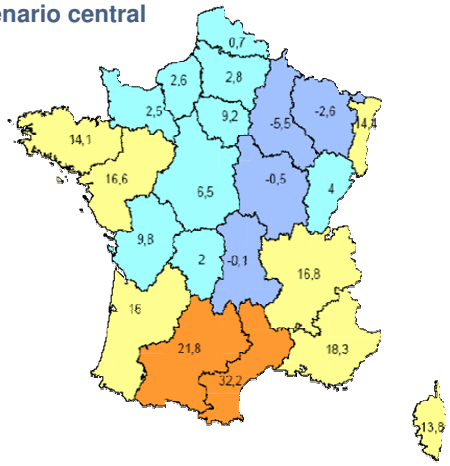

Évolution 2005-2030 en %

+ d'infos : http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2528

Démographie (Adour-Garonne)

- dynamisme autour des aires urbaines et du littoral
- ralentissement ou déprise en zone rurale

Évolution 2005-2030 en %

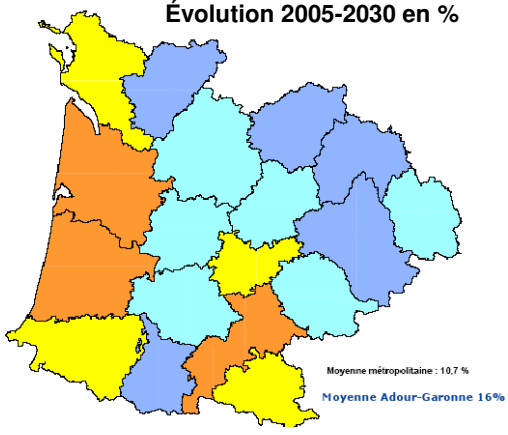

+ d'infos : http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2528

Démographie 2007-2015 (SAGE Adour)

- Prolongation des tendances entre les deux derniers recensements

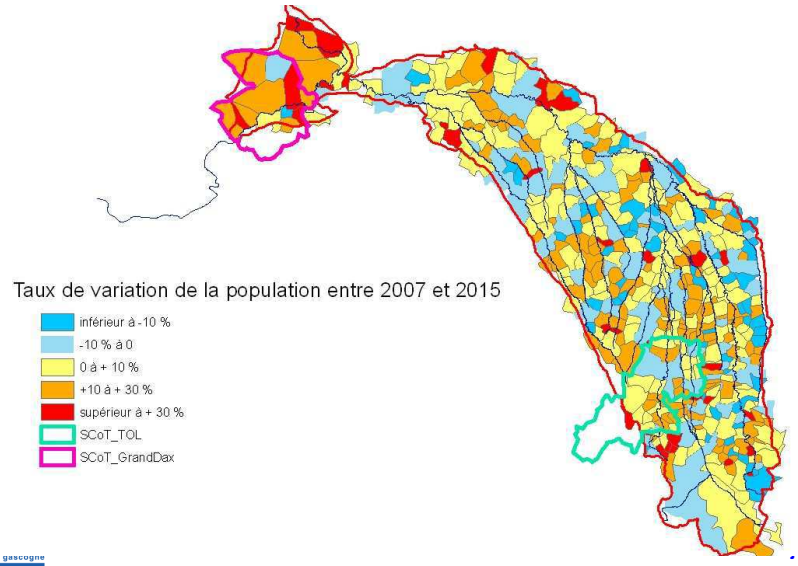

008

6

Démographie (SAGE Adour)

A l'échelle du territoire SAGE

Une hausse (7 %) inégalement répartie

(cohérent avec le modèle INSEE)

Variation démographique 2007-2015 (%) →

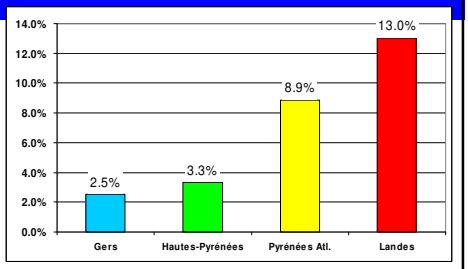

Population 1982 - 2030 →

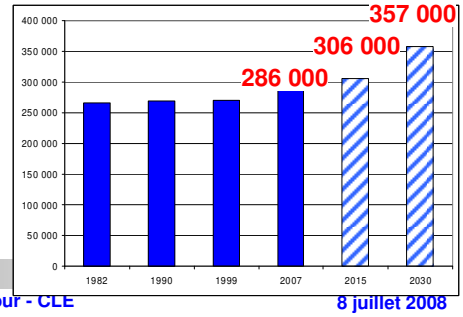

Des chiffres indicatifs :

2007- 2015 : + 20 000 hb.

2007-2030 : + 71 000 hb.

Démographie : conséquences

2007 - 2015 : + 20 000 habitants

- Augmentation des besoins AEP
  - principalement dans les secteurs actuellement desservis par des eaux souterraines profondes (+16 %)
- Augmentation des rejets EU / EP
  - vers les eaux superficielles, surtout sur l'aval du territoire
- Augmentation de l'urbanisation
  - besoins en énergie
  - besoins en matériaux
  - politiques de gestion de l'espace

Climat : rétrospective

- Le changement climatique est en marche

Le constat actuel: GIEC 2007

Un réchauffement sans précédent au cours des derniers 2000 ans pour l'hémisphère nord

Un réchauffement qui est dû à l'augmentation de l'effet de serre (émissions anthropiques) qui devient dominant par rapport aux facteurs naturels

Un réchauffement sur la fourchette haute prévue par les premières simulations climatiques conduites dès 1985 pour le 1er rapport du GIEC

Laurent Terray, Julien Boé (CERFACS), Eric Martin (Météo-France)

+ d'infos : http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2528

Climat : perspectives mondiales à 2100

Des teneurs en CO2 dont l'augmentation va se poursuivre…

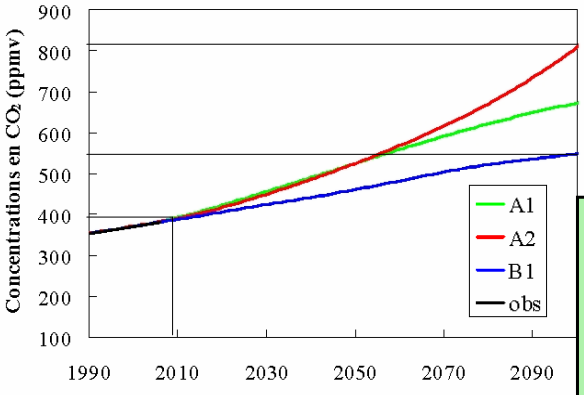

Source : GIEC 2007

Conséquences thermiques :
Réchauffement mondial estimé
(2090-99 par rapport à 1980-99)

B1 : + 1.8 °C [1.1 - 2.9]

A2 : + 3.4 °C [2.0 - 5.4]

A1B : + 2.8 °C [1.7 - 4.4]

Climat : perspectives Adour-Garonne

- Températures moyennes :
  - 2020 : + 1 °C
  - 2050 : + 2 °C
- Précipitations :
  - hivernales : stables (?) mais beaucoup moins de neige
  - estivales : en baisse

- Hydrologie à 2050 :
  - **réduction des débits, légère en hiver – déc. à mars- (16±16%) et très marquée au printemps –avril à juin- (36±19%)**
  - **passage en régime d'étiage un mois plus tôt**
  - **Diminution de 25±10% des débits d'étiages et un doublement de l'occurrence des étiages sévères**

Hydrologie à 2050

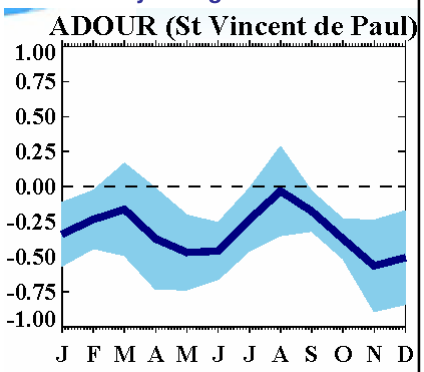

Cycle saisonnier des changements relatifs de débit
(CERFACS/ Météo France 2007)

aronne.fr/page.asp?page=2528

Changement climatique : conséquences

- Écosystèmes :
  - modification des aires de répartition des espèces
- Agriculture
  - bénéfices potentiels liés à l'augmentation CO_2
  - mais impacts négatifs de l'élévation des températures
  - et dépendance accrue vis vis de la ressource en eau
  - possibilités d'adaptations techniques tant que le réchauffement reste d'environ 2 - 3 °C :
    - choix d'assolements
    - choix variétaux
    - techniques culturales…

Tension accrue sur les ressources en eau : nécessité d'économies, et d'une gestion de + en + fine

+ d'infos : http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2528

Énergie

- Besoins énergétiques mondiaux en pleine expansion
- Couverts au 3/4 par des énergies fossiles
  - non renouvelables, (→ prix en hausse)
  - contribuant significativement à l'effet de serre
- Directives Européennes
  - développer la part des énergies renouvelables
  - développer la production d'agro-carburants

Électricité : tendance passée

Électricité consommée en France, selon l'origine

550 TWh en 2005

150 TWh en 1970

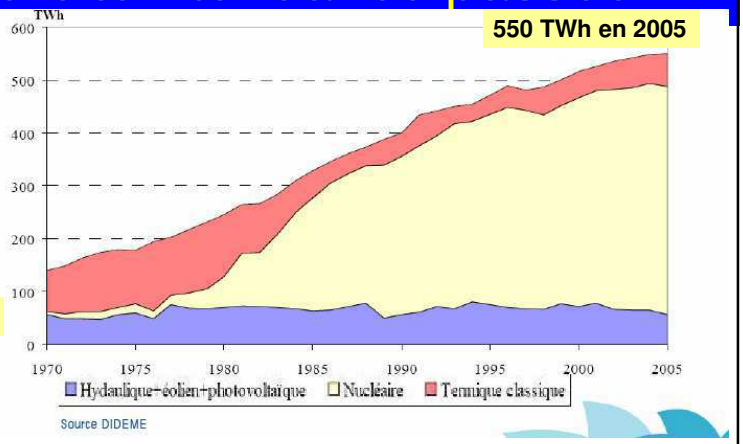

Consommation en forte hausse depuis 30 ans → 550 TWh par an en 2005

Sources renouvelables, en 2005 : 12 % (hydraulique : 11 %)

+ d'infos : http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2528

Électricité : perspectives 2050

« Facteur 4 »

Diviser par 4, d'ici à 2050, les émissions de gaz à effet de serre

source : DIDEME

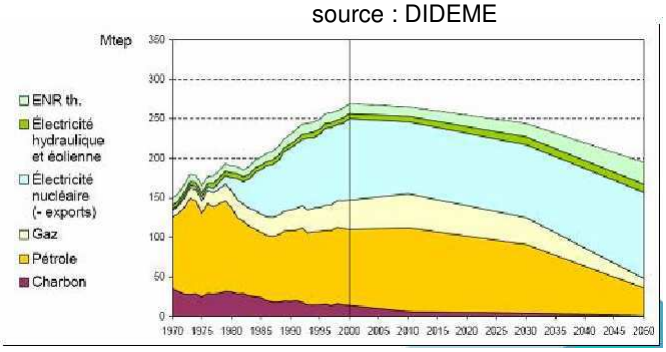

Loi du 14/072005

- réduire la demande --> baisse de l'intensité énergétique finale à 2 % dès 2015
- et diversifier l'offre en assurant à partir de sources d'énergie renouvelables :
  - 10 % de nos besoins énergétiques
  - et 21 % de la consommation intérieure d'électricité totale à l'horizon 2010

Hydro-électricité

Objectif « 21% » en 2010

- assurer 21% de la production électrique à partir de ressources renouvelables
- maîtriser la demande
- développer les sources renouvelables : éolien, biomasse, hydro-électricité

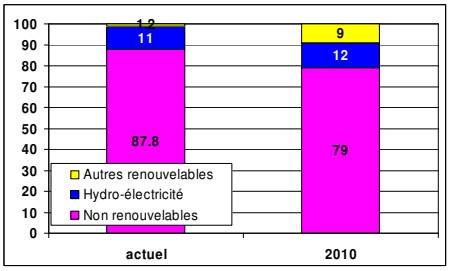

• Hydroélectricité : faible marge de progrès au niveau national (équipement déjà fort) → contribution peut passer de 11 à 12 %

• mais potentiel d'équipement présent en Adour-Garonne

+ d'infos : http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=2528

Développement hydro-électrique ?

	GWh/an		
	Productible réalisé	**Potentiel total**	**dont optimisation**
Bassin Adour-Garonne	**15 228**	14 796	1 584
CT Adour	**3 006**	2 619	289
SAGE Adour amont	**180**	450	*17*

- CT Adour : compte tenu des protections existantes :
  - 15 % du potentiel est « mobilisable normalement »
  - 80 % du potentiel est « non mobilisable »
- *SAGE Adour :*
  - *? quelle répartition géographique du potentiel*
  - *? quelle évolution des classements des cours d'eau*

+ d'infos : http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=1170

→ *Document 7 : Évaluation du potentiel de développement de la production d'hydroélectricité à l'échelle du bassin hydrographique*

Évolutions de l'activité hydroélectrique sur l'Adour à l'horizon 2015

•Production potentiellement impactée par les évolutions climatiques :
- -moins de stock de neige
- -fonte plus précoce
- -débits d'étiage plus faibles
- -débit moyen annuel plus faible

•Mise en œuvre du multi-usages sur Gréziolles avec 2,8 hm3 dédiés au soutien d'étiage à partir de 2009

•Passage au 1/10e du module des débits réservés en 2014

•Potentiel de développement cadré par le SDAGE et dépendant :
- -du classement des rivières
- -des besoins en énergie renouvelable (EDF n'a pas de projet à l'étude sur l'Adour)

Agro-Carburants : cadrage

- Objectifs en France : incorporation de 5.75 % en 2008, 10 % en 2015
- Carburants de 1è génération : besoins à 2008
  - ester (colza) : 27,6 M hl →1,8 M ha
  - éthanol (blé, bett., maïs) : 9,3 M hl → 0,2 M ha
- Usine de Lacq
  - capacité de 200 000 tonnes d'éthanol / an
  - filière « maïs » opérationnelle en 2008
    - approvisionnement contractualisé (SAGE et hors - SAGE)
    - 158 000 tonnes d'éthanol → 500 000 tonnes de maïs (50 000 ha) (14 % de la surface maïs 4 dpts ; 4 % de la SAU)

Agro-carburants : questions soulevées

- *Hors du cadre « gestion de l'eau »*
  - *efficacité énergétique de la 1è génération*
  - *concurrence avec la production alimentaire*
  - *bilan complet vis à vis des gaz à effet de serre*
- Dans le cadre de la gestion de l'eau
  - ? développement des surfaces labourées
  - ? augmentation des besoins en eau
  - ? augmentation des risques de pollutions diffuses

Exposés …

Programmes structurants
- projets de SDAGE et de PDM

Perspectives économiques et programmes locaux
- SCoT du Grand Dax
- SCoT Tarbes-Ossun-Lourdes
- PGE Adour : résultats du suivi 2007
- Prospectives agricoles horizon 2015
- Révision du PGE Adour
- Les gravières sur l'Adour
- Stockages de gaz

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

LE SDAGE 2010-2015 *et le PDM associé* : CADRES DE RÉFÉRENCE DE LA GESTION DE L'EAU DANS LE BASSIN

www.eau-adour-garonne.fr

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Plan de l'intervention

- **Le SDAGE : objectifs, enjeux,**
- **Le PDM : définition, contenu, chiffrage**

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Le SDAGE 2010/2015

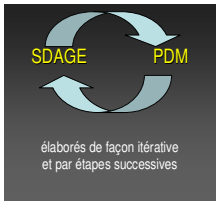

- **Document d'orientations stratégiques fixant pour 6 ans les objectifs d'amélioration des milieux aquatiques**
- **Intègre les objectifs de la DCE et les spécificités du Bassin**
- **Volontariste avec mise en oeuvre d'une démarche progressive sur 18 ans**
- **Document à portée juridique : décisions administratives compatibles avec le SDAGE**
- **Accompagné d'un programme de mesures pour atteindre ces objectifs**

www.eau-adour-garonne.fr

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Démarche mise en oeuvre vis-à-vis du Bon ETAT

- **Démarche progressive et volontaire pour des engagements réalistes**
- **Priorité aux reports de délais par rapport aux objectifs moins stricts**
- **Une ambition comparable aux autres bassins mais à rehausser**
- **DES DEROGATIONS A MIEUX ARGUMENTER :** études économiques et harmonisation approches techniques
- **Un bilan de l'état des eaux à comparer aux objectifs**

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Les objectifs de bon état des eaux

Objectif bon état en 2015	SAGE « Adour amont »	CT Adour	Bassin
ME superficielles	33 %	60%	52%
Cours d'eau (avec TPME)	34 %	60%	52%
Lacs	14 %	53%	63%
Côtiers	-	100%	55%
Transition	-	33%	25%
ME souterraines	20%	36%	58%

www.eau-adour-garonne.fr

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

- Cours d'eau

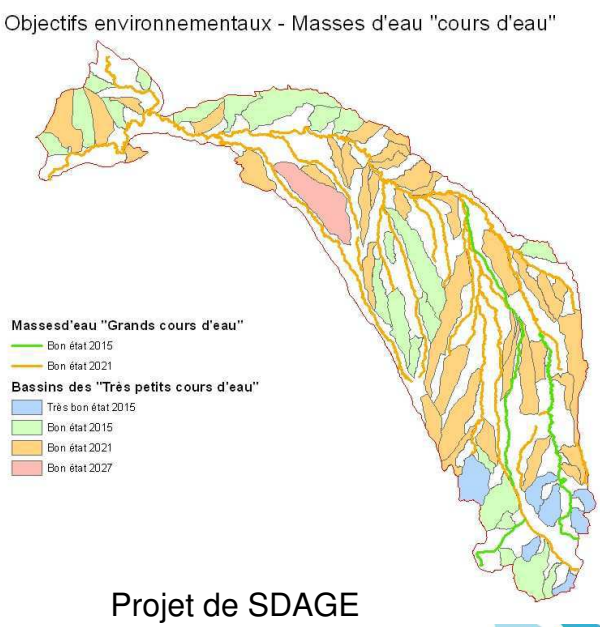

Projet de SDAGE

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Les principaux enjeux

et ce qui a fait débat

- **3 enjeux majeurs:**
  - **réduire les pollutions diffuses**
  - **restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques,**
  - **rétablir durablement les équilibres quantitatifs**

- **2 sujets qui ont fait débat:**
  - **équilibre entre développement de l'hydroélectricité et protection des milieux aquatiques,**
  - **prise en compte des enjeux économiques de l'agriculture en veillant à la protection des milieux aquatiques (gestion quantitative…)**

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Définition du PDM

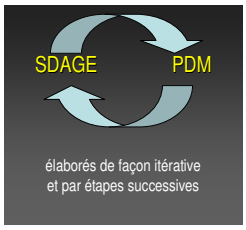

- **Principales actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés par le SDAGE 2010-2015**
- **Initiative laissée aux acteurs locaux pour le choix des moyens techniques à mettre en œuvre**
- **Sera adopté par le PCB, et obligation pour l'Etat de mettre en œuvre le PDM et d'en assurer le suivi**
- **Pris en compte dans :**
  - **le plan d'action stratégique des services de l'Etat**
  - **le programme d'intervention de l'Agence de l'eau et sa gestion par objectif**
- **Non opposable aux actes administratifs**

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Contenu du PDM

Mesures réglementaires *(article 11.3 DCE)*

- **Mise en conformité avec les directives «eau»**

- Eaux Résiduaires Urbaines (avant 2010),
- AEP,
- Baignade,
- Nitrates,
- Natura 2000,…

- **Mise en conformité avec la législation française**

- tarification et récupération des coûts,
- utilisation efficace et durable de l'eau,
- préservation de la qualité de l'eau pour AEP,
- prélèvements,
- pollution diffuse,
- hydromorphologie,
- substances prioritaires,….

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Contenu du PDM

Mesures complémentaires
pour atteindre
les objectifs du SDAGE (125 mesures)

- **Atteinte du bon état en 2015 :** réduction phytosanitaires et nitrates sur zones prioritaires, restauration des fonctionnalités des cours d'eau,…
- **Objectifs du SDAGE spécifiques au bassin :** zones humides, inondations, migrateurs, gestion quantitative, …
- **Politique générale de l'eau :** amélioration des connaissances, gouvernance, dépollution hors directive eaux résiduaires urbaines, AEP

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Rappel des ENJEUX de l' UHR Adour

- **Qualité eaux souterraines et têtes de bassin pour AEP**
- **Réduction rejets domestiques et industriels**
- **Réduction pollutions diffuses**
- **Gestion quantitative de la ressource**
- **Protection et restauration des cours d'eau et milieux remarquables**

www.eau-adour-garonne.fr

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Domaines d'action inscrits au PDM

pour le territoire du SAGE « Adour amont »

- **Rejets diffus :**
  - Améliorer les pratiques de fertilisation
  - Améliorer les pratiques phytosanitaires agricoles et non agricoles
  - Mettre en conformité les installations d'élevage
  - Aménager l'espace pour limiter l'érosion

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Domaines d'action inscrits au PDM

pour le territoire du SAGE « Adour amont »

- **Rejets ponctuels :**
  - Améliorer les performances des réseaux et stations des collectivités
  - Améliorer l'assainissement industriel
  - Eaux pluviales : schémas et rétention
  - Réhabiliter les sites polluants ou pollués
  - …

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Domaines d'action inscrits au PDM

- **Prélèvements et gestion quantitative :**
  - Améliorer les rendements des réseaux AEP
  - Diminuer les prélèvements d'eau
  - Adapter les prélèvements aux ressources disponibles
  - Réserver certaines ressources à l'eau potable

  (selon priorités des Schémas départementaux AEP)

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Domaines et actions inscrits au PDM

pour le territoire du SAGE « Adour amont »

- **Fonctionnalités des cours d'eau et zones humides :**
  - Entretenir, préserver et restaurer les zones humides
  - Entretenir les berges et abords des cours d'eau et les ripisylves
  - Mettre en œuvre des plans de renaturation des cours d'eau
  - Décliner les plans de gestion COGEPOMI en programmes opérationnels
  - …

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Déclinaison du chiffrage du PDM sur le territoire Adour

Catégorie	Sous-catégorie	Coûts 2010-2015 (M€)
Gouvernance		5,79
Connaissance	Connaissance des milieux (aspects contrôle qualité)	0,00
	Connaissance des milieux (aspects fonctionnement)	2,40
	Connaissance des usages	0,00
	Autres	0,00
Pollutions ponctuelles	Assainissement collectif	109,60
	Assainissement non collectif	6,70
	Industries, artisanat	31,34
Rejets diffus	Elevage	38,85
	Nitrates agricoles	22,81
	Phytosanitaires agricoles	44,22
	Phytosanitaires non agricoles	9,46
	Autres	11,40
Modification des fonctionnalités	Habitats (cours d'eau et plans d'eau)	0,00
	Habitats (zones humides)	20,57
	Morpho-dynamique fluviale	30,64
	Faune piscicole	12,67
Prélèvements, gestion quantitative	Gestion des ouvrages	80,47
	Gestion des prélèvements	32,07
	TOTAL ADOUR * 459 M€	

*hors ventilation des estimations de dépenses pour inondations

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Réorienter les politiques de l'eau et les priorités

Répartition des actions financées au cours du 8eme programme de l'Agence

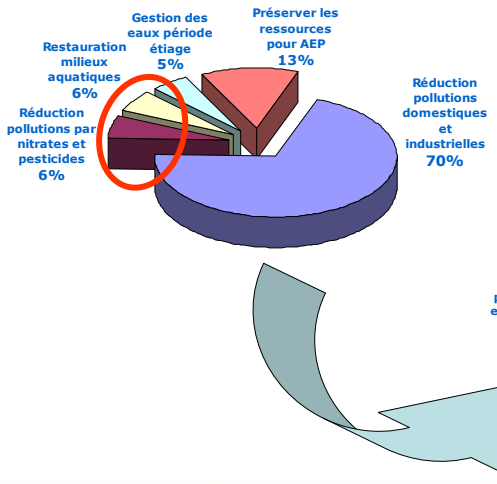

Répartition des coûts 2010 à 2015

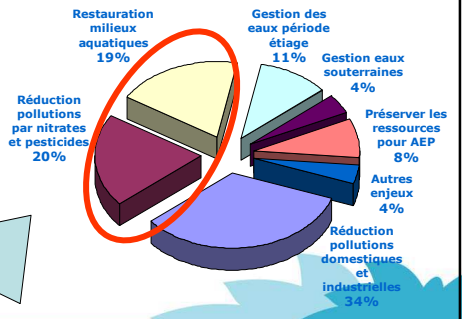

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Un PDM réaliste, moyennant un effort supplémentaire

Comparaison des dépenses prévues au PDM à celles finançables avec le 9ème Programme

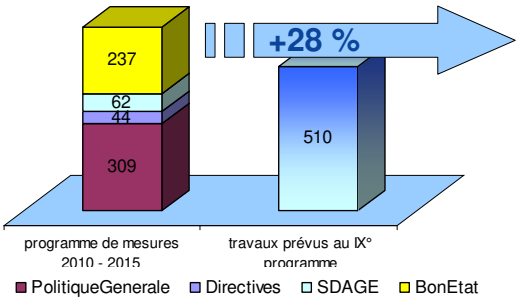

Surcoût = 141 millions d'euros/an

Dépenses estimées en millions d'euros par an

COMITÉ DE BASSIN
ADOUR-GARONNE

Des évolutions nécessaires

Il faudra tenir compte :

- **des évolutions de la réglementation prenant en compte le Grenelle**
- **de la mise en œuvre des réglementations locales** (ex : 4èmes programmes d'actions nitrates en Zones Vulnérables)
- **des résultats de la surveillance 2007**
- **de l'harmonisation des méthodes entre les bassins**

Pourquoi les SCoT ?

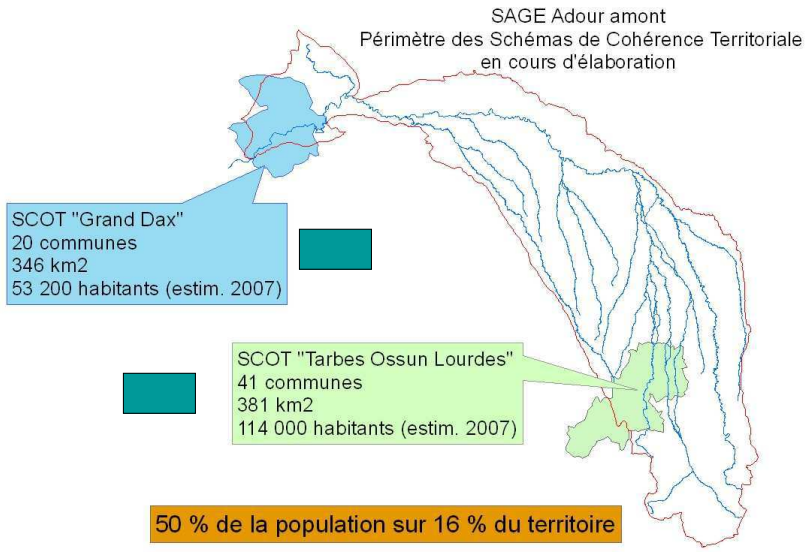

50 % de la population sur 16 % du territoire

Communauté d'agglomération du Grand Dax

Élaboration du
Schéma de Cohérence Territoriale

Présentation du diagnostic et des enjeux du SCOT de la Communauté d'Agglomération de Dax

Version provisoire

08 juillet 2008

1

Communauté d'agglomération du Grand Dax

Le SCoT

20 communes ensemble pour un développement cohérent et respectueux de l'environnement

2

Communauté d'agglomération du Grand Dax

➢ **Le SCoT s'inscrit dans le cadre réglementaire national et local**

➢ **Etapes du projet de territoire :**

- **Diagnostic**
- **PADD**
- **Document d'Orientations**
- **Schéma de secteurs**

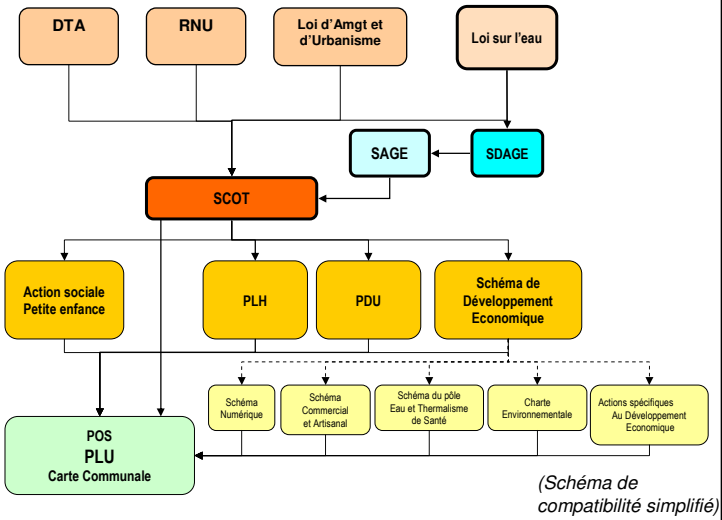

(Schéma de compatibilité simplifié)

Communauté d'agglomération du Grand Dax

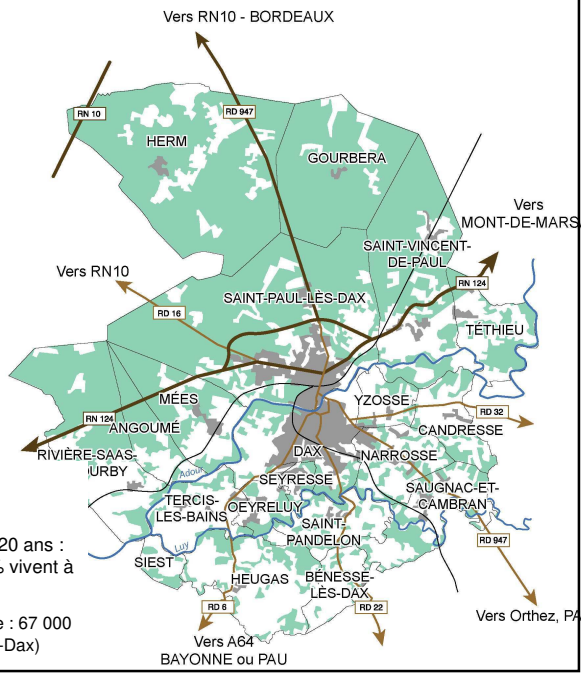

- **20 communes** (depuis le 01/01/ 2002).
- **344,5 km².**
- Une population en forte croissance depuis 20 ans : plus de **55 000 habitants** en 2007, dont 65% vivent à Dax et Saint-Paul-lès-Dax.
- **Première agglomération thermale** de France : 67 000 curistes (55 000 à Dax, 12 000 à Saint-Paul-lès-Dax)

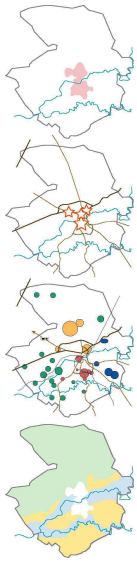

1er axe d'analyse :

L'économie du Grand Dax

Les enjeux

- Conforter l'activité thermale.
- Exister économiquement en dehors du thermalisme.
- Proposer une offre commerciale diversifiée et attractive.
- Accroître, organiser et qualifier les espaces d'accueil économique
- Faire jouer à l'agriculture son rôle de préservation des paysages

5

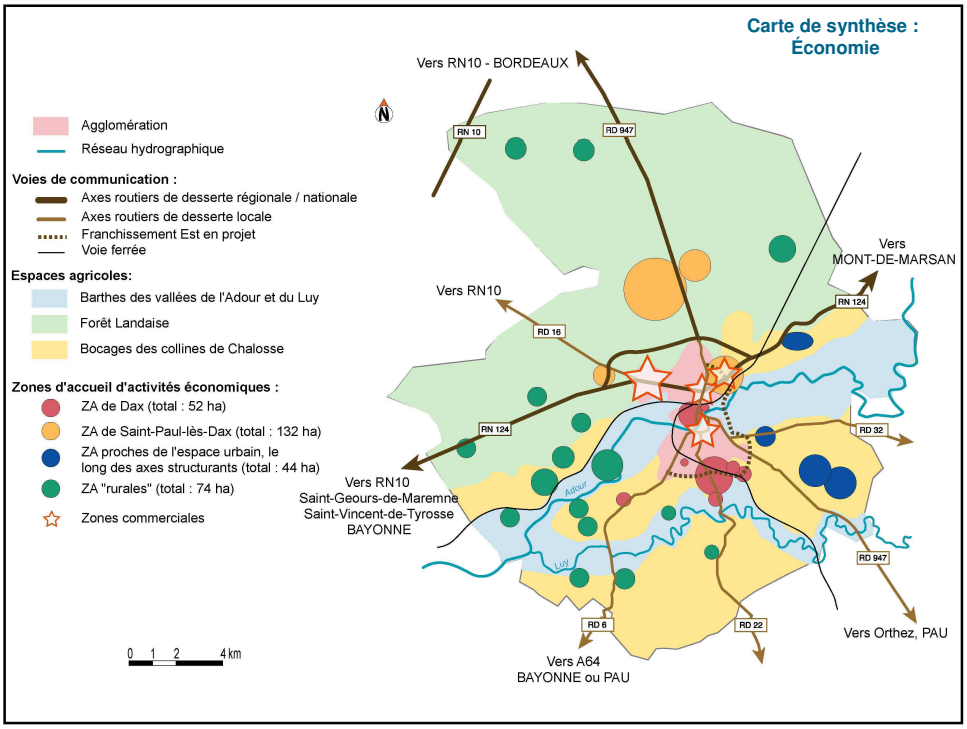

2ème axe d'analyse : environnement et paysages

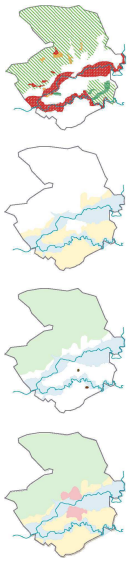

Les enjeux

- **Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel :**
- **Pérenniser les milieux remarquables (barthes, paysages bocagers…), par le maintien d'activités agricoles traditionnelles et de l'élevage extensif.**
- **Préserver les grands paysages et les formes bâties remarquables, et valoriser les ressources patrimoniales participant à la qualité du cadre de vie.**

7

Carte de synthèse : Environnement et paysages

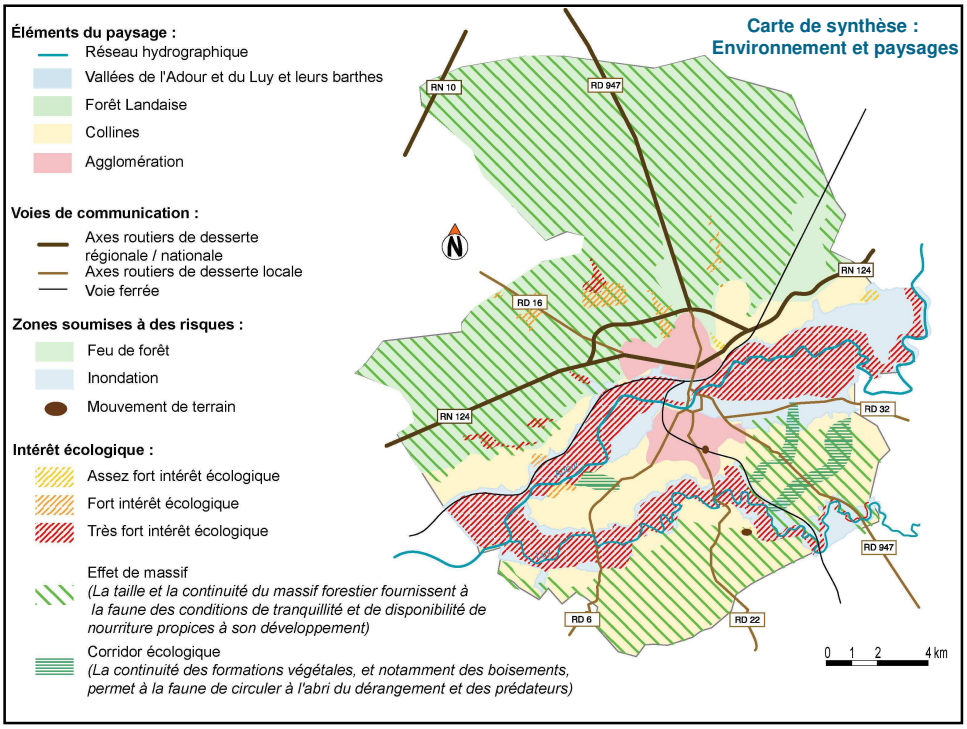

3ème axe d'analyse : Positionnement et organisation territoriale

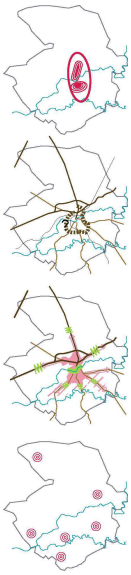

Les enjeux

- **Conforter le grand centre formé par Dax et Saint-Paul-lès-Dax et renforcer son attractivité**

- **Valider les projets de voirie stratégiques :** de nouveaux franchissements de l'Adour et de la voie ferrée indispensables au développement et à la dynamique de l'agglomération.

9

Les enjeux

- **Mettre en œuvre une politique de logement raisonnée et adaptée :**
  - Constituer des réserves foncières suffisantes,
  - Diversifier l'offre de logements locatifs et sociaux.

- **Maîtriser la forme du développement urbain** (renouvellement urbain, limitation de l'urbanisation linéaire)**.**

- **Préserver la coulée verte du cœur de ville et les coupures d'urbanisation le long des voies de circulation.**

- **Affirmer le caractère de polarités secondaires de certaines communes périphériques.**

10

Communauté d'agglomération du Grand Dax

Élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale

Etudes complémentaires

Communauté d'agglomération du Grand Dax

CHARTE ENVIRONNEMENTALE DES PÔLES D'ACTIVITÉS

6 PRINCIPES D'AMENAGEMENT – 14 ACTIONS:

- **1 Créer des sites bénéficiant d'une réelle approche environnementale**. Mieux gérer la ressource en eau, assurer la collecte de tous les déchets d'entreprises, limiter l'impact des activités sur l'environnement proche, privilégier les essences locales dans l'aménagement paysager, garantir un minimum de 20% d'espaces verts, rendre le transport collectif plus attractif.
- **2 Sensibiliser les entreprises aux enjeux de développement durable (économies d'eau et d'énergie).**
- **3 Associer les riverains et minimiser l'impact du fonctionnement des pôles sur leur environnement** (pollution, sécurité).
- **4 Entretenir et traiter les espaces verts avec des produits respectueux de l'environnement.**
- **5 Assurer une bonne signalétique.**
- **6 Garantir le suivi des entreprises**, trouver des solutions en collaboration avec les partenaires techniques et les administrations.

DEFINITION D'UNE STRATEGIE FONCIERE POUR LE GRAND DAX

Diagnostic

13

Une dynamique de développement forte qui couvre l'ensemble de la Communauté

- Un territoire de 34 500 Ha
- Une surface urbanisée de 3 100 Ha
- Une artificialisation du sol de 3000 Ha sur les 25 dernières années autant par l'habitat que l'activité économique,
- 40 Hectares de terrains consommés chaque année pour l'habitat depuis 2001
- …un développement privilégié en périphérie

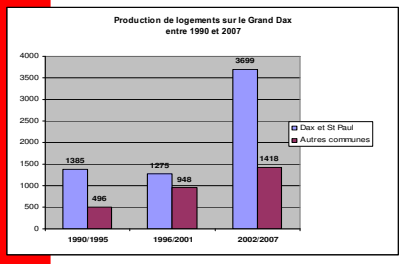

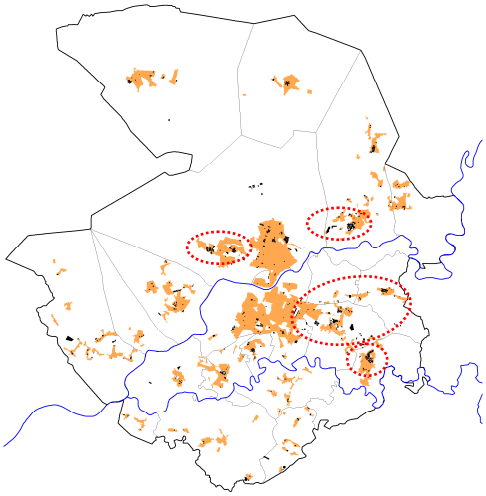

14

De la densité au « centre », au très diffus en périphérie…

➢ Sur les 9 221 logements construits entre 1990 et 2007 sur l'ensemble du Grand Dax

Forme 1	Forme 2	Forme 3	Forme 4
Individuel libre	Individuel avec procédure	Individuel dense	Collectif
19 %	18 %	9 %	54 %
46 %			54 %

15

Enjeux perçus au regard des dynamiques foncières…

➢ Un étalement urbain facteur de surconsommation d'espace, de surcoûts individuels/collectifs et de fragilisation des équilibres (économie, agriculture, espaces naturels,…)

- ➢ *ENJEU DE GESTION ECONOME DES SOLS ET DE HIERARCHISATION DU DEVELOPPEMENT*
- ➢ *ENJEU DE CHOIX DE DEVELOPPEMENT: LE « TOUT PAVILLON+AUTO » ?*
- ➢ *ENJEU DE DESSERTE PAR LES TRANSPORTS COLLECTIFS*

➢ Un défaut de réserves foncières - Des charges foncières qui « paralysent » l'offre de logement « pour tous »

- ➢ *ENJEU DE DIVERSIFICATION DES FORMES URBAINES POUR REPONDRE AUX DEMANDES DES MENAGES*
- ➢ *ENJEU DE MISE EN ŒUVRE D'UNE ACTION PUBLIQUE D'ANTICIPATION FONCIERE*

➢ Un secteur agricole fragilisé, sous tension

ENJEU DE PERENNISATION DE ACTIVITE AGRICOLE ET SYLVICOLE DANS UNE OPTIQUE DE PRESERVATION DES RESSOURCES

16

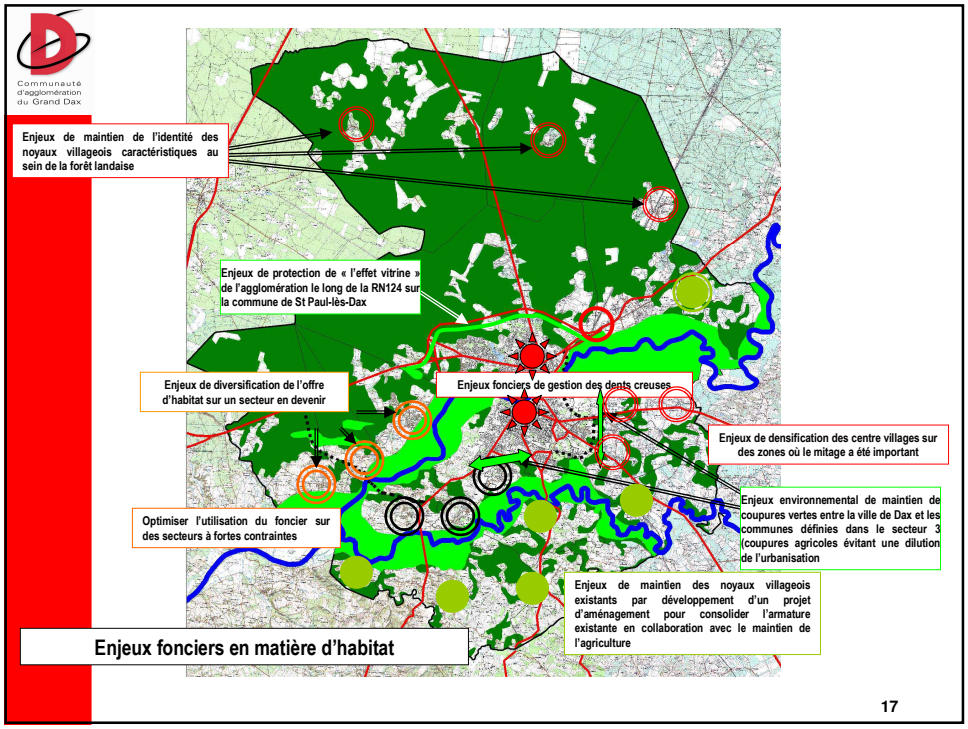
Communauté d'agglomération du Grand Dax
Enjeux de maintien de l'identité des noyaux villageois caractéristiques au sein de la forêt landaise
Enjeux de protection de « l'effet vitrine » de l'agglomération le long de la RN124 sur la commune de St Paul-lès-Dax
Enjeux de diversification de l'offre d'habitat sur un secteur en devenir
Enjeux fonciers de gestion des dents creuses
Enjeux de densification des centre villages sur des zones où le mitage a été important
Enjeux environnemental de maintien de coupures vertes entre la ville de Dax et les communes définies dans le secteur 3 (coupures agricoles évitant une dilution de l'urbanisation
Optimiser l'utilisation du foncier sur des secteurs à fortes contraintes
Enjeux de maintien des noyaux villageois existants par développement d'un projet d'aménagement pour consolider l'armature existante en collaboration avec le maintien de l'agriculture
Enjeux fonciers en matière d'habitat
17

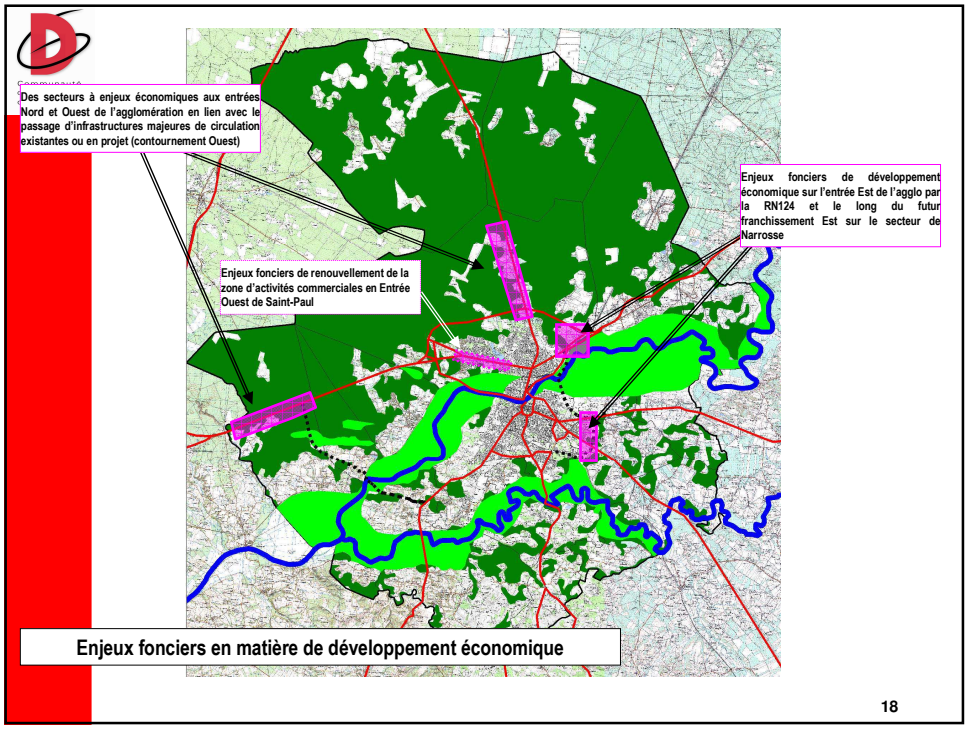
Des secteurs à enjeux économiques aux entrées Nord et Ouest de l'agglomération en lien avec le passage d'infrastructures majeures de circulation existantes ou en projet (contournement Ouest)
Enjeux fonciers de développement économique sur l'entrée Est de l'agglo par la RN124 et le long du futur franchissement Est sur le secteur de Narrosse
Enjeux fonciers de renouvellement de la zone d'activités commerciales en Entrée Ouest de Saint-Paul
Enjeux fonciers en matière de développement économique
18

LES PERSPECTIVES

- Au regard des différents enjeux soulignés, la Communauté d'Agglomération engage différentes réflexions ou actions visant à prendre en compte notamment
- - la qualité de corridor écologique et sensible du bassin de l'Adour
- Réflexion sur la valorisation des berges
- - la sensibilité de la ressource en eau
- Etudes environnementales pour les ZAE pour le SCOT
- - la nécessité de contenir l'urbanisation et de lutter contre l'étalement urbain
- Projet de SCOT
- - la nécessité de développer une politique de maîtrise foncière
- Projet de politique foncière
- - les enjeux contemporains de développement durable
- Projet d'Agenda 21 – de Plan climat territorial
- - les enjeux de déplacements/développement urbain
- Projet de PDU
  - …

19

http://www.grand-dax.fr/fre/outils/base_documentaire/etude_et_rapport_du_grand_dax

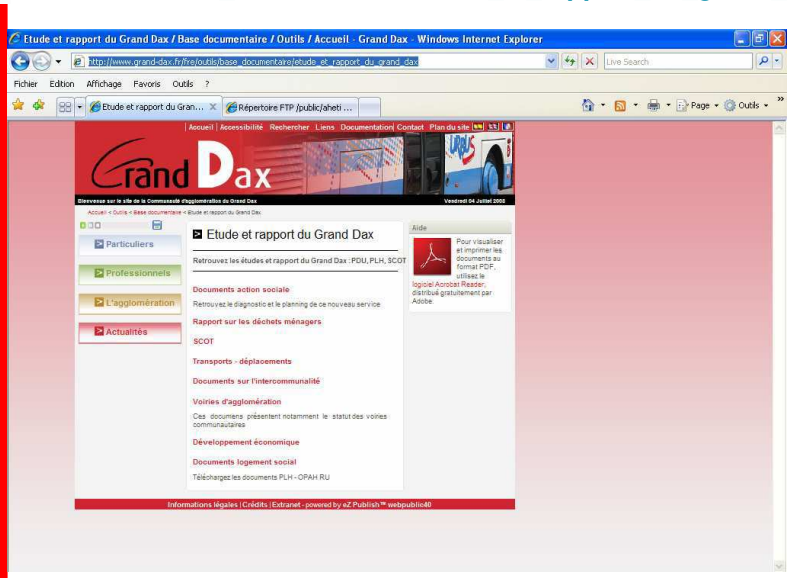

20

SYNDICAT MIXTE DU S.Co.T. DE TARBES-OSSUN- LOURDES

PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE REVISION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

JUIN 2008

Le Syndicat Mixte du S.Co.T. de Tarbes- Ossun- Lourdes

Organisation du Syndicat Mixte:

- un **Président** en la personne de M. Christian PAUL,
- un **bureau** composé de 8 élus issus des intercommunalités et communes indépendantes du territoire S.Co.T. Il constitue la « cellule de travail et de réflexions » du Syndicat Mixte,
- un **comité syndical** composé des représentants des E.P.C.I. et communes membres. C'est l'organe délibérant du Syndicat Mixte,
- une **chargée de mission**.

Objectifs du Syndicat Mixte:

- assurer l'application de l'ancien schéma directeur jusqu'à l'approbation du nouveau document: le S.Co.T. de Tarbes- Ossun- Lourdes,
- organiser la révision de l'ancien schéma directeur et l'application du régime des S.Co.T.,
- en assurer le suivi du S.Co.T. une fois approuvé.

Le territoire du S.Co.T. de Tarbes- Ossun- Lourdes

Le S.CoT. prend appui sur un périmètre géographique formés par les territoires de:

- la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes (12 communes),
- la Communauté de Communes du Canton d'Ossun (17 communes), exception faite des communes de Gardères, Luquet et Séron pour des questions de légalité de périmètre,
- la Communauté de Communes du Pays de Lourdes (9 communes)
- les communes de Barbazan- Debat, Bartrès, Bazet,Boulin, Horgues et Oursbelille. Ces communes sont dites « indépendantes », n'adhérant à aucune intercommunalité du S.Co.T.

Le Schéma de Cohérence Territoriale: un outil de planification et de gestion d'un territoire

Qu'est- ce que le S.Co.T. au sens de la loi?

Le Schéma de Cohérence Territoriale:

- est un outil de conception et de mise en œuvre d'une planification territoriale et intercommunale;
- oriente l'évolution d'un territoire dans la perspective du développement durable et dans le cadre d'un projet d'aménagement et de développement durable;
- sert de cadre de référence pour différentes politiques publiques sectorielles, dont celles tournées vers l'habitat, les déplacements, l'organisation de l'espace, le développement commercial, l'environnement.

La composition du document S.Co.T.

Le document Schéma de Cohérence Territoriale est composé:

- **d'un rapport de présentation,** lequel comprend un ensemble d'éléments permettant la compréhension du territoire d'études, ainsi qu'une analyse de l'environnement du territoire et des incidences que l'application du S.Co.T. pourrait entraîner;
- **d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.)** qui constitue la partie stratégique du S.Co.T. et l'expression de la volonté des élus quant aux choix d'aménagement et de développement du territoire concerné;
- **d'un Document d'Orientations Générales(D.O.G.):** il rassemble les prescriptions permettant la mise en œuvre du P.A.D.D. sous la forme d'orientations. Ces orientations donnent les principes qui doivent guider l'écriture des documents devant être compatibles avec le S.Co.T., en précisant les modalités d'application des ces principes. Le D.O.G. est la partie réglementaire opposable aux tiers.

La révision du S.Co.T. de Tarbes- Ossun- Lourdes

Le déroulement des premières étapes de la révision du S.Co.T.

- **Année 2006**: année de démarrage de la révision, elle a été principalement consacrée:

- au recueil des différentes données sur l'ensemble du territoire d'études,
- à la préparation du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement,
- à la préparation des premiers éléments sur le P.A.D.D.

- **Année 2007:** ont été poursuivis:

- l'élaboration du diagnostic territorial et de l'état initial de l'environnement, avec un effort porté sur le travail cartographique et la mise en forme des documents,
- le travail sur le P.A.D.D., lequel s'est achevé par le débat qui s'est déroulé en Comité Syndical en décembre 2007.

Les étapes de travail restantes

- **Année 2008**: elle sera consacrée:

✓ à l'élaboration du Document d'Orientations Générales,
✓ à la préparation des documents constitutifs du rapport de présentation du S.Co.T. (dont l'évaluation des incidences prévisibles des orientations du schéma sur l'environnement, et la façon dont le schéma prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur),
✓ à l'élaboration des premiers indicateurs qui permettront de suivre et de faire des évaluations du S.Co.T. lors de période intermédiaires.

Aucun des documents réalisés n'est approuvé pour le moment; ils le seront une fois le document S.Co.T. réalisé dans son ensemble.

La prise en compte de la problématique de l'eau dans le S.Co.T. de Tarbes- Ossun- Lourdes

L'état initial de l'environnement

L'état initial de l'environnement a réalisé un diagnostic de l'environnement sur le territoire du S.Co.T. de Tarbes- Ossun- Lourdes.

Concernant la thématique de la ressource en eau, il a fait ressortir les enjeux suivants:

- **la ressource en eau est abondante** grâce à un réseau hydrographique structuré **mais elle est très sollicitée** et connaît des variations saisonnières,
- l'Adour connaît des débits d'étiage faibles en fin d'été occasionnant des **problèmes de qualité et des tensions d'usages**,
- la mise en place de périmètres de captages est importante pour préserver la qualité de l'approvisionnement en eau potable,
- la prévention de la pollution de l'eau est indispensable notamment au moyen de corridors verts le long des cours d'eau,
- l'optimisation des modes d'irrigation est nécessaire pour économiser cette ressource.

Un autre enjeu mis en évidence par l'état initial de l'environnement est l'amélioration de la gestion de l'assainissement, en mettant en œuvre par exemple:

- une gestion d'assainissement regroupée au sein d'une même intercommunalité,
- une mise en conformité des stations d'épuration avec la directive ERU,
- la réhabilitation des réseaux pour limiter les apports d'eaux parasites et optimiser le traitement,
- la limitation des rejets en amont des bassins et sur les petits affluents,
- le regroupement des rejets sur les ouvrages les plus importants et les plus performants.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Ce document retient **7 axes stratégiques** de développement du territoire, dont celui **d'accroître son attractivité**. C'est dans cet axe que la problématique de la ressource en eau est abordée, constituant pour les élus un objectif important, notamment sur les aspects sanitaires et qualitatifs.

Objectifs retenus: **optimiser la gestion de l'alimentation en eau potable** sur le territoire, et améliorer la protection et la préservation des nappes aquifères pour les captages existants.

La **prise en compte du risque inondation** est aussi une préoccupation forte.

Outre la nécessité d'interdire toute nouvelle ouverture à l'urbanisation dans des zones soumises à ce risque, une autre volonté inscrite au P.A.D.D. est de pouvoir considérer les zones inondables comme un potentiel paysager et environnemental qu'il convient de valoriser, et non pas seulement comme une contrainte. De ce fait, le P.A.D.D. de ce S.Co.T. fixe comme objectif de mettre en valeur certaines de ces zones et de les aménager dans le respect des sites pour qu'elles deviennent des lieux de détente, ouverts au public.

Le Document d'Orientations Générales

2ème semestre 2008: poursuite de l'élaboration du D.O.G.

Le projet de D.O.G. prend en compte la thématique de la préservation de la ressource en eau. Des propositions d'orientations ont été faites sur deux points:

- la pérennité de la ressource en eau,
- le risque inondation sur lequel l'urbanisation peut avoir des effets aggravants.

Ce ne sont, pour le moment, que des pistes de réflexions; le projet de document fera encore l'objet de nombreux compléments avant d'être présenté devant le Comité Syndical.

INSTITUTION ADOUR
Hautes-Pyrénées
Gers
Landes
Pyrénées-Atlantiques

Plan de Gestion des Etiages Adour Amont

Suivi de l'étiage 2007

Comité de suivi du PGE Adour

Réunion CLE Adour 8 juillet 2008 à Mont de Marsan

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour

1

Cadre du rapport

Introduction

Préambule

I - Le respect des objectifs hydrologiques

II- Les moyens mis en œuvre

III- Synthèse et Conclusions

I - Le respect des Objectifs Hydrologiques

I.1- Zone du P.G.E. Adour Amont

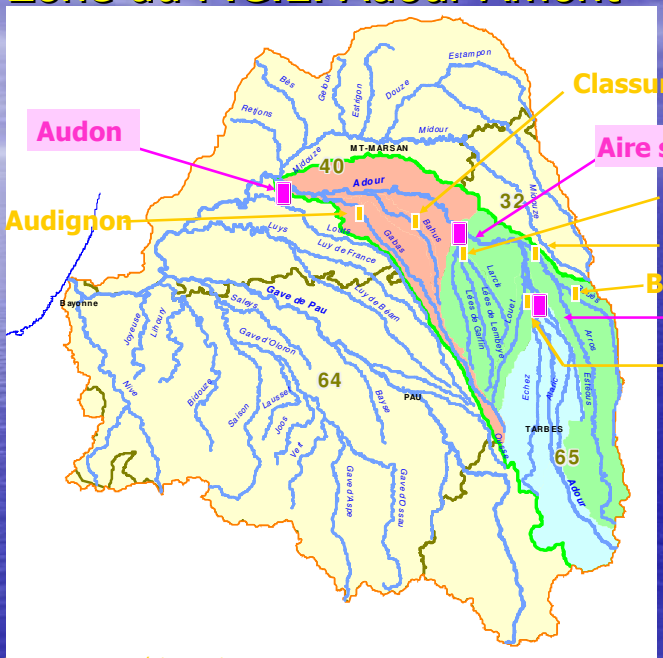

I.2- Pluviométrie

(Écart à la moyenne des précipitations – station Mont de Marsan)

	Pré-Etiage 1er Nov 05 – 31 Mai	Etiage 1er Juin – 31 Octobre
2003	- 4 %	+ 3 %
2004	- 13 %	+ 5 %
2005	- 26 %	- 38 %
2006	de - 40 à - 20 %	conforme aux Normales
2007	amont -10 à - 30% aval -10 à +10%	amont -25 à - 50% aval -25 à +10%

I.3- Le respect des Débits Objectifs (1)

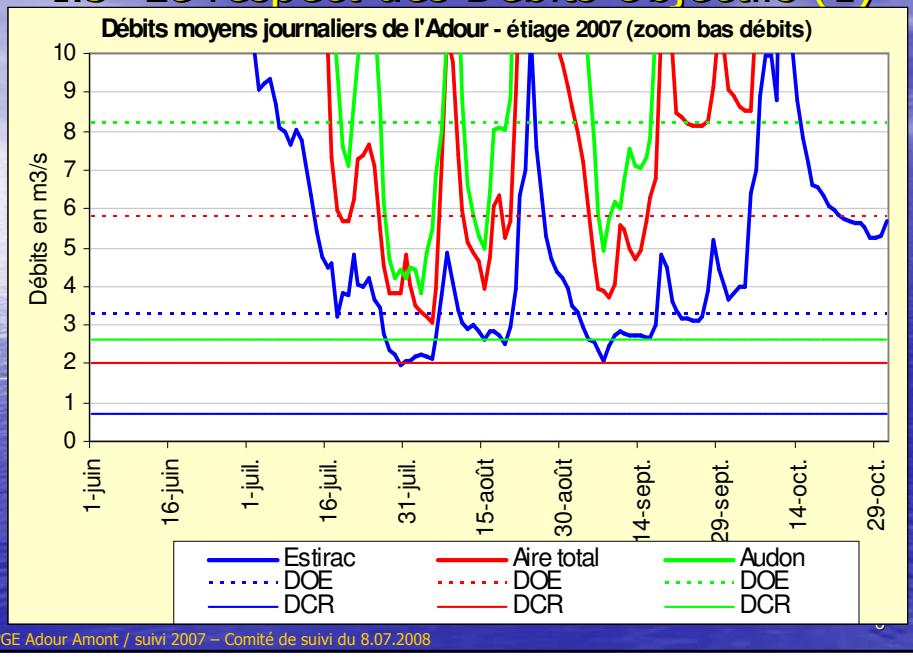

I.3- Le respect des Débits Objectifs (2)

Aux points nodaux

Indicateur R1 - Nombre de jours de franchissement des débits objectifs durant la période d'étiage (153 jours)

	QMJ<DOE			QMJ < 0.80 DOE			QMJ < DCR		
	2007			2007			2007		
	Estirac	Aire	Audon	Estirac	Aire	Audon	Estirac	Aire	Audon
Juin	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Juillet	5	8	7	4	4	5	0	0	0
Aout	16	13	15	6	7	9	0	0	0
Septembre	20	11	12	4	4	5	0	0	0
Octobre	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	**41**	**32**	**34**	**14**	**15**	**19**	**0**	**0**	**0**
Valeur de référence (l/s)	3300	5800	8200	2640	4640	6560	700	2000	2600

Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour - Institution Adour

Défaillances sur 2 principales périodes d'irrigation

Adour amont peu réalimenté (Gréziolles, Lac bleu)

Respect 80% DOE: 15 jours défaillances (1/4 nombre 2006)

I.3- Le respect des Débits Objectifs (3)

Aux points de référence complémentaires (affluents)

	Nombre de jours						valeur
	juin	juillet	aout	sept.	octobre	**total**	$Q_{consigne}$ (l/s)
Etiage 2007							
Bouès - Beaumarchès	0	0	1	4	11	**16**	212
Arros - Izotges	0	5	3	2	0	**10**	1000
Louet - Sombrun		4	7	3		**14**	400
Lees - Bernède		6	8	9	0	**23**	variable
Gabas - Audignon	0	2	2	5	4	**13**	600
Bahus - Classun	0	7	5	11	17	**40**	60
						116	

Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour - Institution Adour

hors période de gestion

hors période de gestion, mais avec 2ème consigne

Cas particulier Bahus (longue période maintien consigne, déficit besoins-ressources, perturbations)

Autres affluents : moyenne 15 j défaillance (1/2 nombre 2006)

I.4- Les mesures de restriction (1)

Campagne 2007 - Gestion des eaux
Mesures réglementaires

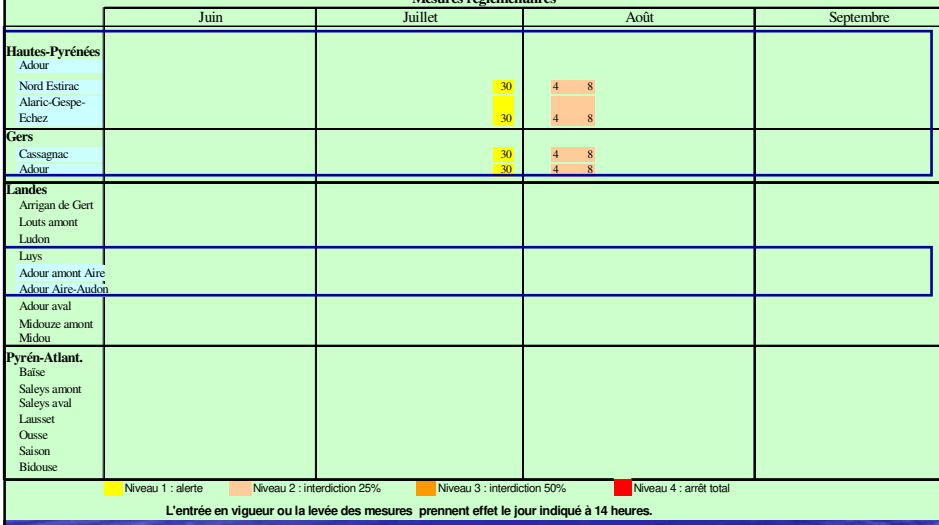

L'entrée en vigueur ou la levée des mesures prennent effet le jour indiqué à 14 heures.

Franchissement seuil 2 à Aire du 2 au 6 août

I.5- Les déficits constatés

déficits en eau sur 5 mois, calculés à partir de la différence entre le débit mesuré (QMJ) et le DOE.

Déficit 2007 en Mm^3			
	Estirac	**Aire**	**Audon**
Juin	0,0	0,0	0,0
Juillet	0,4	0,8	1,5
Aout	1,0	1,7	2,7
Septembre	0,9	1,1	1,6
Octobre	0,0	0,0	0,0
TOTAL	**2,3**	**3,6**	**5,8**
rappel 2003	*6,5*	*22,1*	*34,0*
rappel 2004	*1,9*	*7,7*	*15,2*
rappel 2005	*2,1*	*10,6*	*20,3*
rappel 2006	*6,7*	*13,7*	*25,2*

II – Les Moyens mis en oeuvre

II.1- La gestion des prélèvements agricoles

Volumes autorisés (R9)

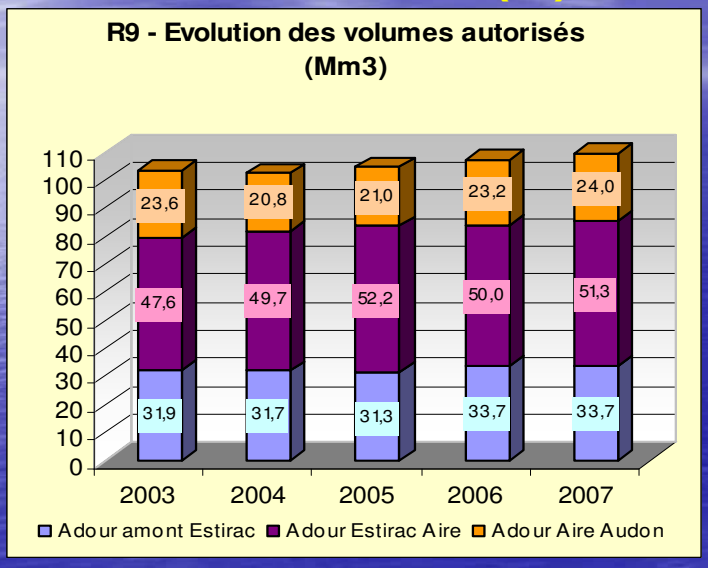

II.1- La gestion des prélèvements agricoles

Surfaces autorisées (R10)

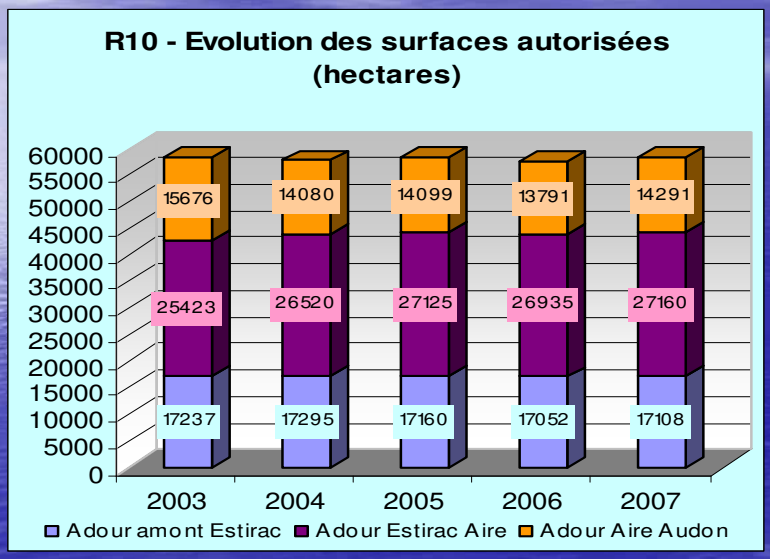

II.1- La gestion des prélèvements agricoles

(V autorisés, sousrits, consommés, dépassés)

(en Mm3)	2003	2004	2005	2006	2007
V autorisé	101,6	100,7	103	106,8	109
V souscrit	48,5	40,4	42,6	47	50,7
V consommé *(% / V souscrit)*	31,3 *65*	27 *67*	28,3 *66*	28,8 *61*	25,5 *50*
V dépassé *(% / V souscrit)*	2,3 *4,8*	0,4 *1*	0,5 *1,3*	0,1 *0,2*	0

II.2- La concertation

➢ **Les Commissions de Gestion**

rôle : information, décisions concertées de gestion (réduction quotas, tours d'eau)

Seulement 5 réunions de pré-campagne (11 au total en 2006) dont :

- Arros – Estéous : 1
- Louet : 1
- Gabas – Lées : *annulée*
- Bahus : 1
- Adour moyen : 1

II.3- Les contrôles

➢ **Par l'Administration**

Peu de restriction ⇒ peu de contrôles par DDAF

➢ **Par le gestionnaire (CACG)**

Rivière	Nombre de contrôles			
	2004	2005	2006	2007
Louet	95	63	95	155
Adour	813	531	656	799
Gabas	70	104	226	301
Lees		49	122	233
Bahus	87	62	81	143
Total zone PGE	**1.065**	**809**	**1.180**	**1.631**

II.4- Les économies d'eau agricoles

Données Chambres Agriculture (Cf. Note) + AEAG)

- **Pilotage irrigation : « Avertissements »**
  basés sur stations météo suivis tensiométriques et parcelles de références, dans 4 départements hebdomadaires, ~ 15/campagne, 4.000 irrigants
- **Diagnostics Appareils Irrigation** :
  Chambres d'agriculture, Fédé CUMA

- ***« Charte des bonnes pratiques de l'irrigation par submersion** (dép 65) » appliquée dès 2006*

Amélioration des pratiques d'irrigation

Augmentation des performances des matériels

⇒Économies estimées à 5 % des V autorisés soit 5 Mm³

III – Synthèse et Conclusions

III-1 Synthèse

Campagne 2007 :

- faible nombre de jours de restrictions
- meilleur respect des objectifs hydrologiques

↔ **contexte hydroclimatique favorable**

Mais rester vigilants car problèmes structurels demeurent :

- **sur Adour amont**
- **sur Adour moyen ↳ nécessité d'une expertise**

III.2- Élaboration du rapport

Recueil d'une quantité importante de données :

↳ Développement significatif de la connaissance

Rédaction du rapport de suivi :

↳ Synthèse et communication de l'information

III.3- Élaboration du rapport

Observatoire de l'Eau du Bassin de l'Adour : recueil et interprétation des données

Institution Adour : synthèse, rédaction du rapport de suivi

Difficultés rencontrées :

- multitude de « fournisseurs de données » à contacter spécifiquement
- données hétérogènes, parfois non disponibles ou payantes
- masse importante de données à traiter et synthétiser
- important travail d'interprétation et de rédaction du rapport
- pertinence de certains indicateurs (déficits points nodaux)

Consultation du **Rapport complet + Note de Synthèse de suivi de l'Étiage 2007**

sur le site internet de l'Institution Adour :

http://www.institution-adour.fr/institut-adour/

Page « Missions et Actions » ➥ « Mission Quantité » :

L'efficience indicateur pertinent de la qualité de la gestion volumétrique …

E=1 – (Vp/VI) (E d'autant meilleure qu'elle est proche de 1)

Vp = volume "perdu" (ou "mal utilisé") du fait des **écarts** entre le débit mesuré et le débit-cible mesuré le jour J
VI = volume lâché le jour J-n (n = temps de transfert)

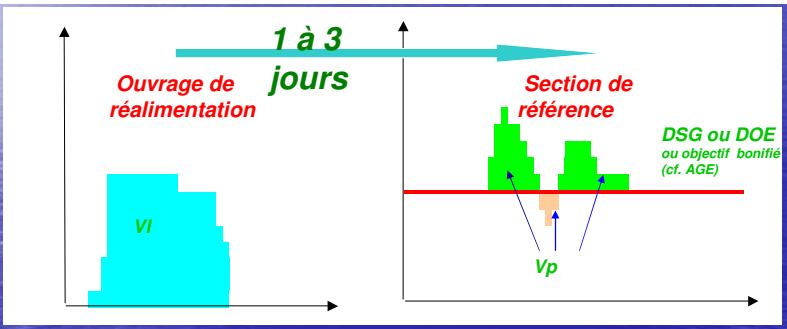

…mais diverses approches possibles *(écarts positifs et négatifs cumulés ou non en valeur absolue)*

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Départements
32 40 64 et 65

SAGE ADOUR AMONT

PROSPECTIVE AGRICOLE

Horizon 2015

Mont de Marsan, le 8 juillet 2008

Une agriculture sous influence multiples

- ✓ Croissance mondiale
- ✓ La futur PAC
- ✓ La nécessité d'irriguer
- ✓ ….

Contexte agricole mondial et européen

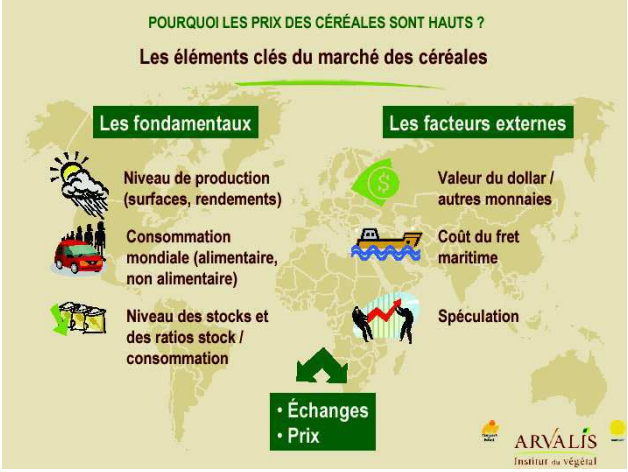

Contexte agricole mondial et européen

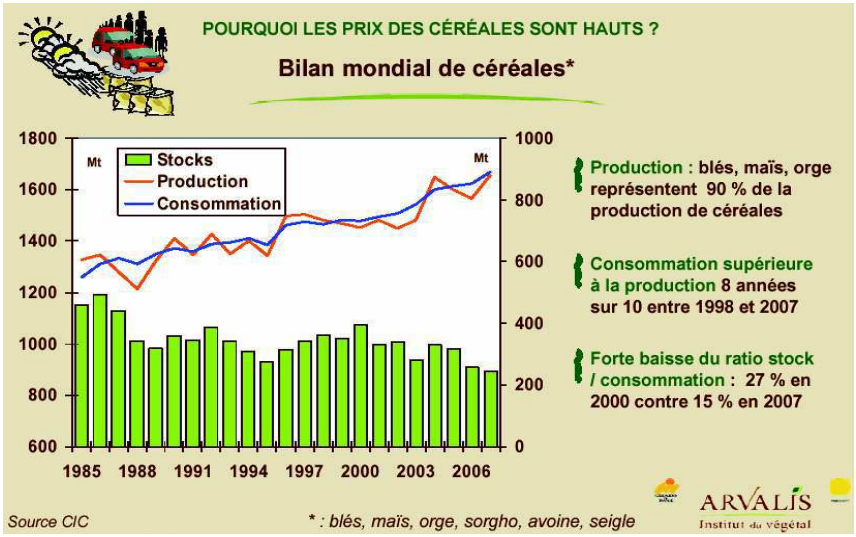

Contexte agricole mondial et européen

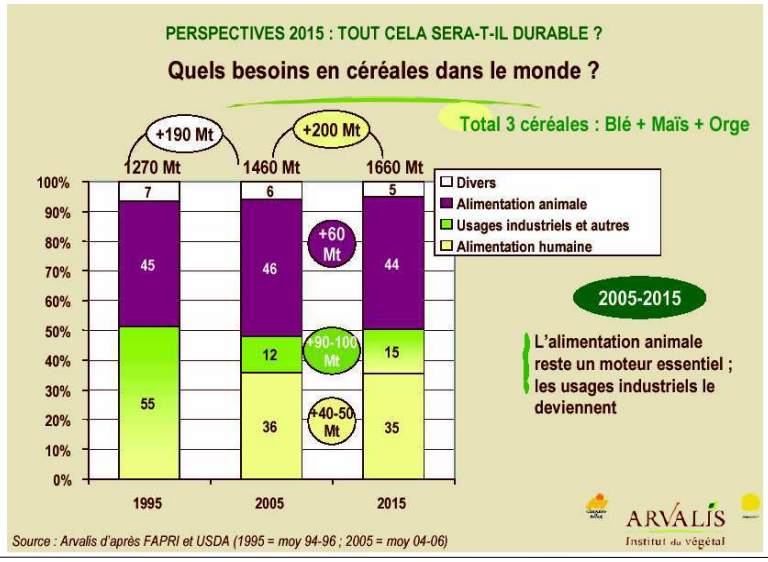

Contexte agricole mondial et européen

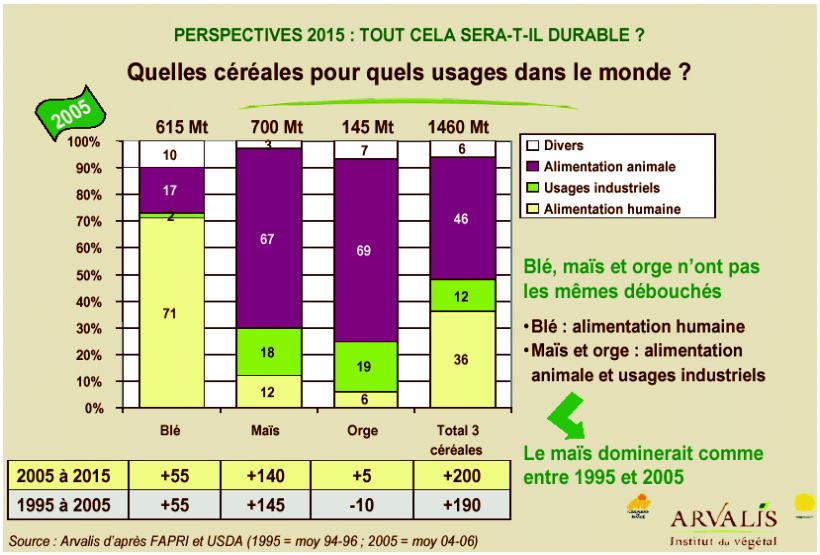

Céréales, oléo-protéagineux : oui, mais lesquels ?

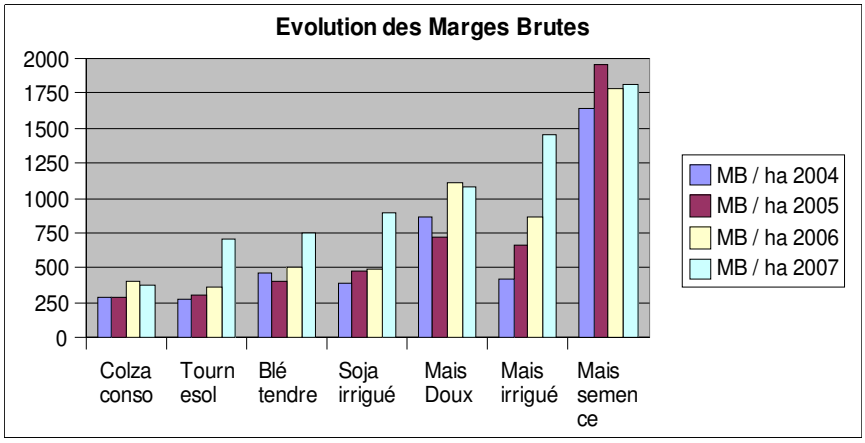

Source : Données Technico économiques - CA du Gers

BILAN DE SANTE DE LA PAC

Échéance : décembre 2008 sous la présidence française

Objectif ministère : se préparer pour pouvoir aboutir pendant son mandat de présidence =>consultation en amont

Définir les objectifs d'une politique agricole afin **d'anticiper les rendez-vous budgétaires**

Inscrire les **évolutions** nécessaires dans la **progressivité**

Adapter les dispositifs nationaux à la nouvelle donne

BILAN DE SANTE DE LA PAC

Financement de la PAC assuré jusqu'en 2013

Mais risque de réduction des aides de 15 à 20 % avant 2013 (pour une exploitation sans évolution) par prélèvement sur le premier pilier

- Prélèvement sur le premier pilier (PMTVA, SCOP,DPU)
- Hypothèses diverses de redistribution (1er pilier ?, type de production?) pour un rééquilibrage des aides

Après 2013 ? « Une PAC forte mais une PAC plus mince ».

INCIDENCE SELON LES SYSTEMES

Dans les Hautes-Pyrénées

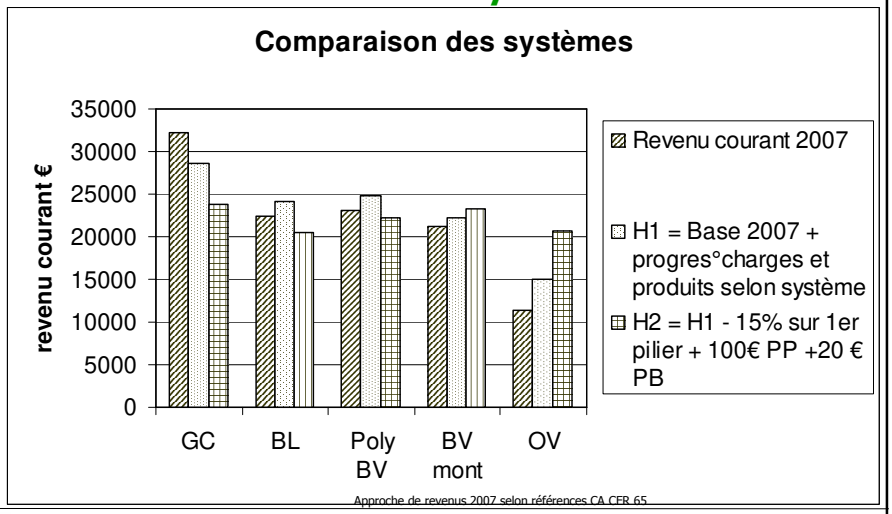

Approche de revenus 2007 selon références CA CER 65

LES PRELEVEMENTS MOYENS PAR SYSTEMES

Dans les Hautes-Pyrénées

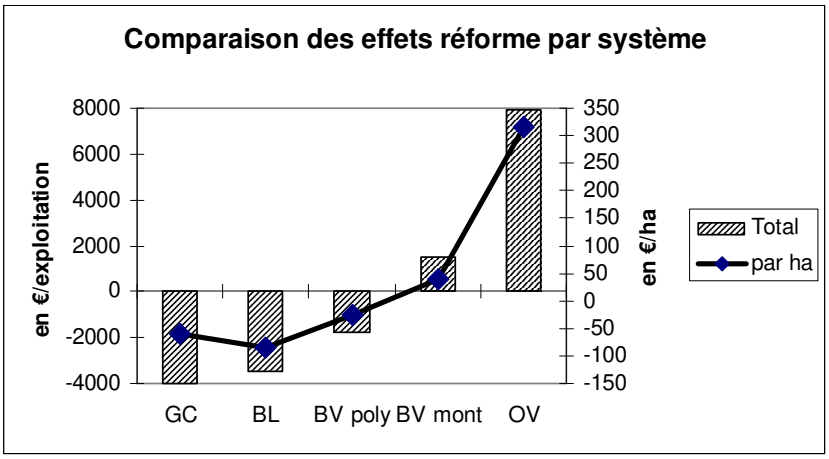

EVOLUTION DES FILIERES SELON LE CONTEXTE

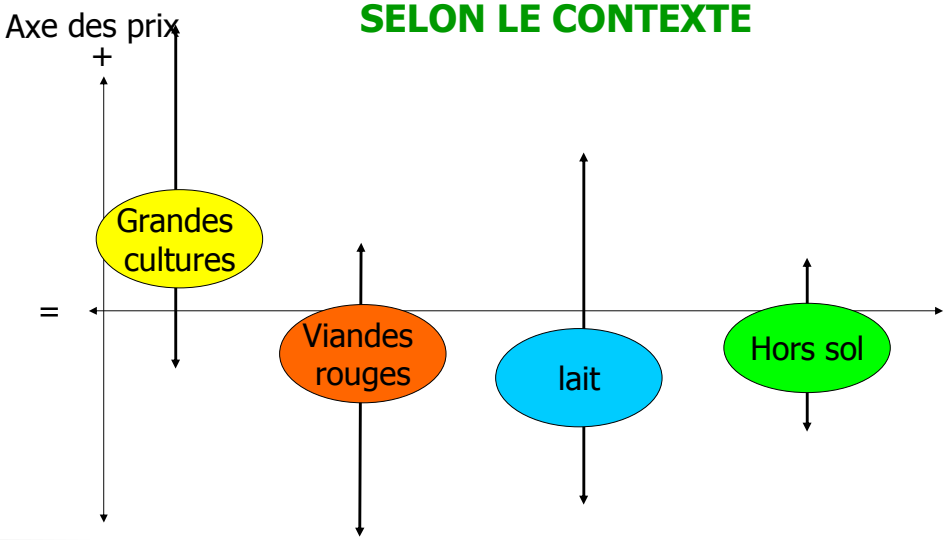

...EN GUISE DE CONCLUSION

	Grandes cultures	Viandes rouges	lait	Hors sol
Risques	Pression environnementale	**Accords mondiaux** Forte dépendance de la filière laitière Évolution de la PAC Déficit structurel en viande Fluctuation sur les marchés du maigre	Pression environnemental e sur les systèmes concentrés **Suppression des quotas**	**Envolée des cours des céréales** Pression environnementale
Opportunités	Croissance mondiale **Politiques sur les biocarburants**	**Confiance des consommateurs** **Segmentation des marchés** **Raréfaction des viandes finies** **Politiques territoriales**	Croissance mondiale Consommation de plus en plus de produits transformés	**Viandes les moins chères** Image diététique des viandes blanches

CHAMBRE D'AGRICULTURE

Sage Adour Amont Prospective agricole, Mont de Marsan le 08 juillet 2008

Irrigation et maïs : structuration de l'agriculture landaise

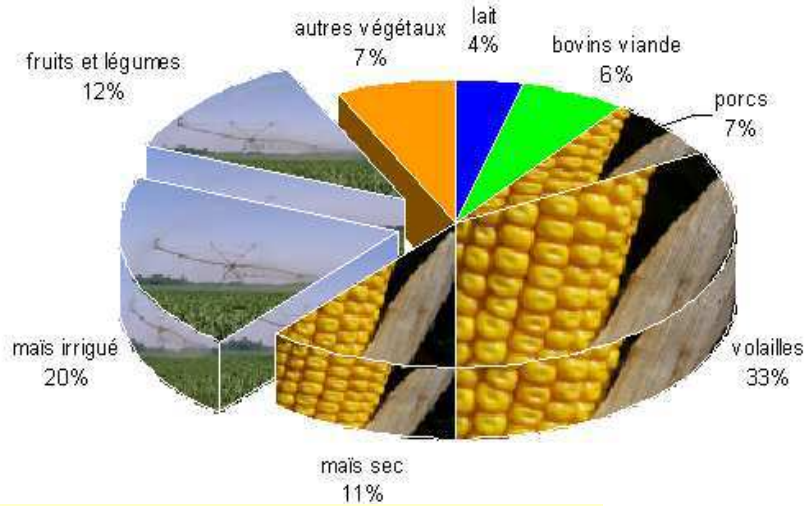

près de 1.200 salariés IAA volailles et 400 salariés IAA légumes

source : Agreste Aquitaine 2007

CHAMBRE D'AGRICULTURE *Départements 32 40 64 et 65*

Sage Adour Amont Prospective agricole - Mont de Marsan le 8 juillet 2008

L'irrigation, pourquoi ?

L'irrigation vitale dans le bassin de l'Adour

- Elle est indispensable pour le PRODUCTEUR
  régularité des rendements, diversification des productions
- Elle représente une assurance pour le CONSOMMATEUR
  régularité des approvisionnements, produits variés et de qualité
- Elle constitue un facteur de développement économique,
  développement d'activités économiques amont et aval

…grâce à des ressources en eau importantes, diversifiées

…mais encore insuffisantes

Sec/Irrigué : un écart qui ne fait que se creuser...

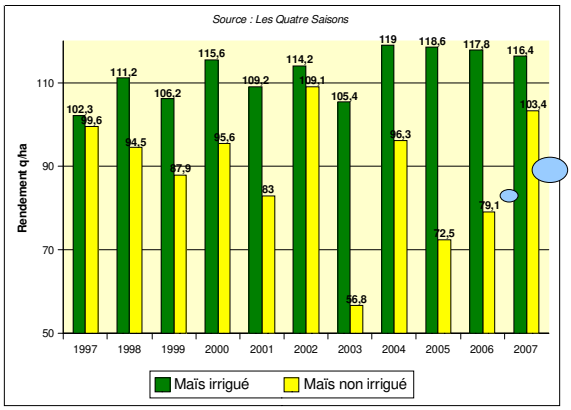

... surtout avec des prix qui grimpent

Une demande de ressources en eau supplémentaires :

20% des agris du BV Adour landais, dont 1/3 non irrigants

5Mm^3 dont 1/3 pour sécuriser

(source enquête CA40 en 2006)

…un conseil agricole adapté à la problématique “eau”

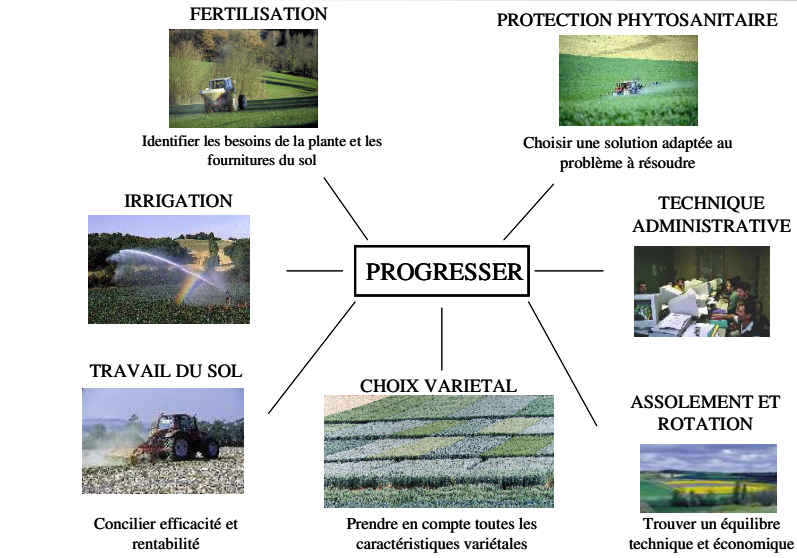

INSTITUTION ADOUR
Hautes-Pyrénées
Gers
Landes
Pyrénées-Atlantiques

Révision du PGE Adour

Réunion de la CLE du SAGE ADOUR
8 juillet 2008

1

Révision du PGE Adour

Prise en compte :

- meilleure connaissance des prélèvements
- études réalisées : canaux (2000, 2004)
  nappe d'accompagnement (2006)
- bilan actualisé en amont d'Aire (2005)
- diagnostic Adour moyen (40) – (2007)
- mise en service du Gabas (2005)
- nouvelle concession pour Gréziolles (2009)

2

Périmètres du SAGE et du PGE Adour

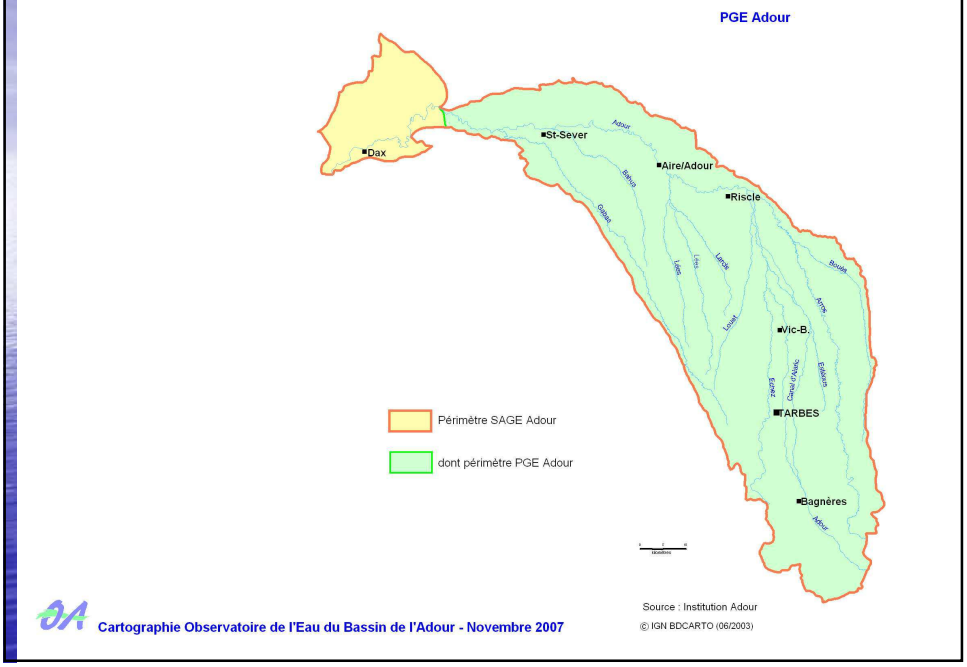

Révision du PGE Adour

Acquis :

- déficit retenu : 6 Mm^3 sur axe Adour (amont Aire)
  1 Mm^3 sur Arros
- réactivation du projet de l'Ousse
- intégration de 3 ouvrages gersois
- études complémentaires nappe (Burgéap)
- reconstitution des débits naturels
- assiette Plan de crise, Tarification

4

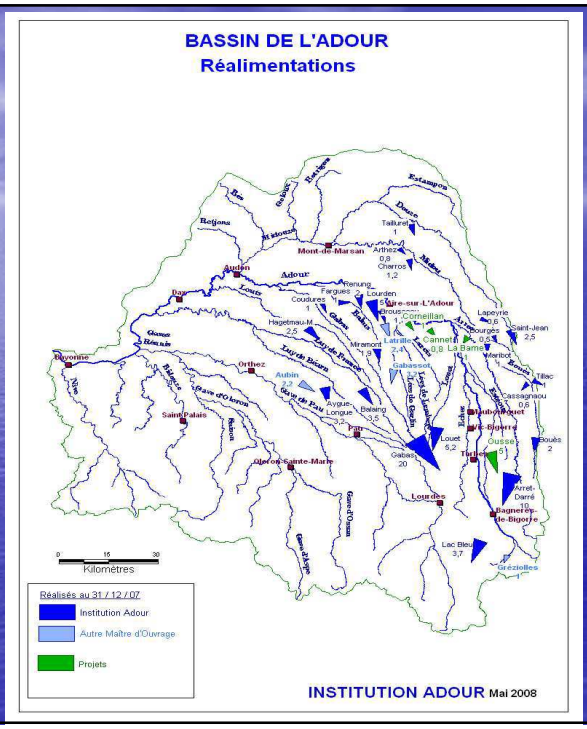

5

Révision du PGE Adour

En attente :

- bilan besoins-ressources actualisé
  (sous réserve)
- satisfaction des objectifs
  (sous réserve)
- calendrier

6

LES GRAVIERES SUR L'ADOUR

Mardi 08 juillet 2008

LES GRAVIERES SUR L'ADOUR

- La situation actuelle:
  - granulats : matière la plus consommée par l'homme après l'air et l'eau (7 à 10 tonnes par an et par habitant)
  - environ 4.5 millions de tonnes par an extraits le long de l'Adour
  - 12 sites d'extraction
  - environ 200 emplois directs et 300 emplois indirects
  - des contraintes de plus en plus fortes :
    - Environnementales
    - Légales
    - Sociétales

LES GRAVIERES SUR L'ADOUR

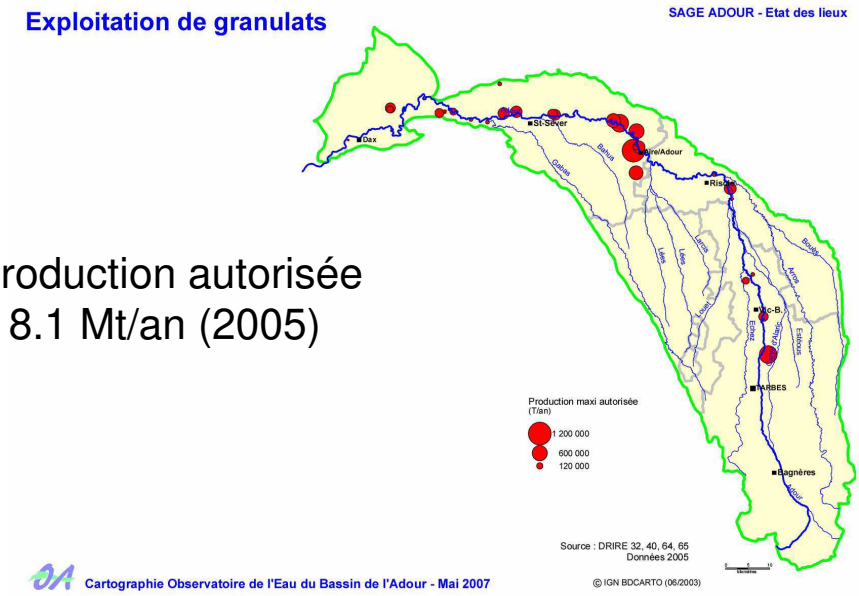

Production autorisée
8.1 Mt/an (2005)

LES GRAVIERES SUR L'ADOUR

- Le futur proche:
  - Demande :
    - Stabilité dans les Hautes Pyrénées et le Gers
    - Augmentation dans les Landes
  - Les chantiers exceptionnels :
    - A65, A10, LGV, etc..
    - Impact assez faible sur les gravières existantes sur l'Adour
    - Création de petits sites d'extraction le long du tracé pour des matériaux bruts

LES GRAVIERES SUR L'ADOUR

- Les solutions alternatives (1/2) :
  - Calcaire (ou autres roches massives) :
    - Difficulté d'obtention des autorisations
    - Problèmes de qualité de matériaux (calcaires centre Landes par exemple)
    - Impacts environnementaux et financiers du transport
    - Diminution de la concurrence : effet sur les prix
    - Perte d'emplois (en nombre et en proximité)
  - Le recyclage :
    - Départements ruraux : faiblesse et difficulté d'accès à la ressource à recycler
    - Prix par rapport au prix des granulats naturels
    - Trop faible incitation des administrations et collectivités locales

LES GRAVIERES SUR L'ADOUR

- Les solutions alternatives (2/2) :
  - Granulats marins :
    - Problèmes de qualité de matériaux
    - Impacts environnementaux et financiers de l'extraction
    - Impacts environnementaux et financiers du transport
  - L'importation (Irlande, Norvège…) :
    - Report de problèmes vers d'autre pays…
    - Impacts environnementaux et financiers du transport
    - Prix
    - Emploi
    - Perte d'indépendance nationale

LES GRAVIERES SUR L'ADOUR

- Conclusions

  - Prise en compte des nouvelles contraintes environnementales et légales
  - Diminution des impacts environnementaux
  - Stabilité de la production dans les années qui viennent malgré une augmentation de la demande :
    - Recyclage
    - Report autant que possible vers des matériaux calcaires

Stockages de gaz

- Augmentation de la capacité du stockage de gaz de Lussagnet : 2.4 → 3.5 milliards m3
  autorisation accordée par décret ministériel du 09/04/2008
- Aquifère concerné :
  réservoir inframolassique (Eocène)
- Impacts directs :
  - Périmètre de stockage 16.7 → 21.3 km²
  - Périmètre de protection 50.8 → 58.4 km²

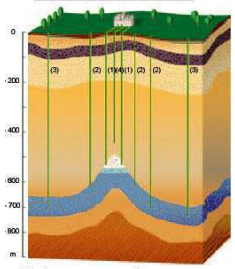

Stockage en nappe aquifère

Source : Rapport de la DRIRE Aquitaine, Juin 2004

Stockages de gaz

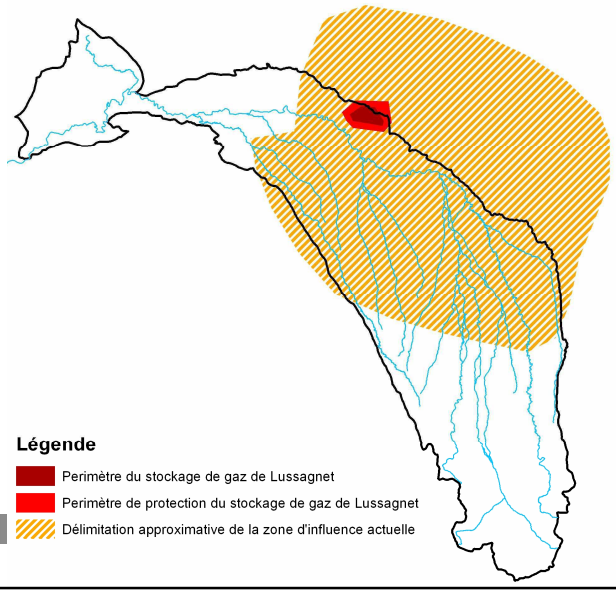

Stockages de gaz

- Impacts liés à l'augmentation des stockages / déstockages :
  - Faible augmentation de la zone d'influence
  - Variations piézométriques annuelles légèrement supérieures aux variations actuelles, mais du même ordre de grandeur
  - → aucun captage supplémentaire ne serait concerné par les variations piézométriques

  Source : TSGF, mémoire en réponse aux observations exprimées lors de l'instruction, mai 2004

- En parallèle : Reprise en 2008 de la mission du BRGM visant à analyser le suivi piézométrique et à faire le bilan des influences sur l'aquifère de l'Eocène

  Source : contact BRGM, juin 2008

→ Importance encore accrue de la mise en place du SAGE Eocène :
  - → Amélioration des connaissances
  - → Gestion concertée des activités actuelles et futures